



Dossier documentaire

Conférence-débat :

"Dépasser le salariat ? Enjeux et perspectives"

En présence de :

Bernard Friot - Professeur émérite de l'Université Nanterre-Paris 10

Marie-Hélène Ska - Secrétaire générale de la CSC

Jean-François Tamellini - Secrétaire fédéral de la FGTB

Cedric Leterme - Porte-parole de Riposte.CTE

Organisé par Econosphères et le Réseau Salariat - Bruxelles, 26 janvier 2017

SOMMAIRE

Présentation des invités.....	3
Le Réseau Econosphères.....	4
Le Réseau Salarial	5
Riposte.CTE	6
Carte blanche, FGTB, CSC, CGSLB : <i>Danger sur notre modèle de sécurité sociale !</i>	7
Manifeste du Réseau Salarial : Pour un statut politique du producteur.....	9
Bernard Friot, <i>Passer de 500 à 1 000 milliards de cotisations</i> , L'humanité, 01/2017.....	18
Bernard Friot, <i>Émanciper le travail</i> , La dispute, 2014.....	19
Extraits du manifeste de Riposte.CTE	21
Mona Chollet, <i>Le revenu garanti et ses faux amis</i> , Le Monde Diplomatique, 07/2016	28



L'UMons, l'ULg, l'ULB, Econosphères
et Réseau Salarial Belgique, présentent



LUTTES SOCIALES

LE CINÉMA S'INVITE À L'UNIVERSITÉ

Soirée de clôture – jeudi 26 janvier 2017

Conférence-débat : « Dépasser le salariat ? Enjeux et perspectives »

Mesures d'austérité salariale, affaiblissement du droit du travail, précarisation des statuts. Depuis plusieurs décennies, le salariat en Belgique, comme en Europe, est confronté à une offensive multiforme, encore renforcée depuis 2010. Cette offensive pose avec acuité la question de l'avenir du salariat. Faut-il en sortir ? Faut-il le défendre ?

Sortir du salariat ? Pourquoi pas. Encore faut-il se mettre d'accord sur les façons de parvenir à l'émancipation de tous : Allocation universelle ou salaire à vie ? Réduction du temps de travail ou aménagement de la carrière ? Quid de la sécurité sociale ? Quid de la propriété des outils de production et du partage de la valeur ajoutée ?

S'émanciper du rapport salarial ? Pourquoi pas. Faut-il encore savoir comment ? Devant un salariat de plus en plus éclaté, quelles revendications mettre en avant ? Quelles stratégies de mobilisation choisir ?

Cette soirée clôture le cycle ciné-débat « Le cinéma s'invite à l'Université » organisé en partenariat avec les universités de Mons (Umons), de Bruxelles (ULB), de Liège (Ulg).

Présentation des invités...

Bernard Friot - Professeur émérite de l'Université de Nanterre (Paris 10)

Economiste et sociologue, ses recherches portent sur la sociologie du salariat et la comparaison des systèmes de protection sociale en Europe. Il anime l'Institut Européen du Salarial (IES) et l'association d'éducation populaire Réseau Salarial, qui promeut l'idée d'une « pratique salariale de la valeur » et l'instauration d'un « salaire à vie » pour tous, une proposition alternative au revenu de base, idée que Bernard Friot dénonce comme étant "la roue de secours du capitalisme". Auteur aux éditions La Dispute, entre autres, de Et la cotisation sociale créera l'emploi, 1999 ; L'enjeu du salaire, 2012 ; Émanciper le travail - Entretiens avec Patrick Zech, 2014

Marie-Hélène Ska (CSC) - Secrétaire générale de la CSC (depuis 2014).

Licenciée en sociologie (FUNDP-UCL) et porteuse d'un master en management public (Solvay Brussels School). Elle est mandataire de plusieurs institutions de sécurité sociale.

Jean-François Tamellini (FGTB) - Secrétaire fédéral (ad interim) de la FGTB (depuis 2012).

Licencié en sciences de gestion (orientation management public) de l'Université de Mons-Hainaut. Il est mandataire de plusieurs institutions de sécurité sociale.

Cédric Leterme (Riposte CTE)

Aspirant FNRS- en sciences politiques, porte-parole de Riposte.cte (Chômeurs-Travailleurs Engagés), collectif autonome de lutte pour des droits déconditionnés aux allocations de chômage, et plus largement pour l'extension de la sécurité sociale, l'émancipation des salariés par rapport au marché du travail et la réduction collective du temps d'emploi.



Le Réseau Econosphères

Un réseau de chercheurs - Un site interactif - Des rencontres thématiques

Econosphères est un réseau de chercheurs issus des mondes académiques, syndicaux et associatifs belges.

Econosphères entend ramener les questions économiques à l'intérieur du débat démocratique.

Pour mémoire, l'économie est humaine, donc politique. Les enjeux économiques sont tissés de contradictions et de conflits. Le savoir en économie n'obéit pas à une logique unique, ne relève pas d'une science exacte ni d'une discipline isolée.

Econosphères réunit des organisations et des chercheurs qui s'opposent à la pensée néolibérale dominante, expriment des alternatives et autres courants de pensées économiques, avec pour objectif commun un monde où l'économie serait soumise aux impératifs sociaux et écologiques, ainsi qu'au contrôle démocratique de la société.

Econosphères ? Un débat en mouvement !

Le néolibéralisme veut enfermer le monde dans une bulle marchande.

Econosphères porte un projet tout différent... Débattre et confronter des points de vue sur la façon de remettre la sphère des activités économiques à sa juste place, au service de la société, du social et de la démocratie.

Econosphères est une initiative conjointe des syndicats CSC francophone et FGTB wallonne et bruxelloise, de l'association Attac et du Groupe de Recherche pour une Stratégie économique alternative (Gresea)

Site : www.econospheres.be

Facebook : <https://www.facebook.com/Econosph%C3%A8res-197401880285616/>

Pour nous contacter : econospheres@gmail.com

Coordinateurs : Anne Dufresne et Bruno Bauraind - - 0474/351545



L'UMons, l'ULg, l'ULB, Econosphères
et Réseau Salariat Belgique, présentent



LUTTES SOCIALES

LE CINÉMA S'INVITE À L'UNIVERSITÉ

Le Réseau Salariat

Le Réseau Salariat est une association d'éducation populaire de droit français. Elle réunit des travailleuses et des travailleurs de tous horizons : salarié.e.s d'associations, d'entreprises et de la fonction publique, syndicalistes, mais encore retraité.e.s, entrepreneuses et entrepreneurs, chômeuses et chômeurs, parents et étudiant.e.s. Elle compte depuis peu une antenne en Belgique, appelée Réseau Salariat Belgique.

Notre objectif est de prolonger, diffuser une pensée orientée vers l'appropriation collective des moyens de production (aussi bien industrielle que sanitaire, culturelle, éducative...) et d'obtenir l'octroi à toutes et à tous d'un salaire à vie.

Contre le capitalisme, le marché du travail et la propriété à but lucratif (que nous distinguons de la propriété d'usage), nous voulons notamment continuer et étendre les expériences révolutionnaires de la cotisation sociale et du salaire à vie. La cotisation finance en effet des congés (chômage, pension, maladie, invalidité) et des soins de santé libérés de la propriété lucrative. Elle fait la démonstration qu'il n'y a nul besoin d'accumulation financière pour produire l'investissement.

Le salaire à la qualification du secteur privé, le grade de la fonction publique, la pension des retraités montrent que l'on travaille mieux, et pour faire des choses plus utiles, quand on est libéré du marché du travail.

Nous nous appuyons sur ces anticipations pour poser au coeur des droits politiques notre capacité, individuelle et collective, à créer la valeur économique sans employeurs ni prêteurs. Le Réseau Salariat s'inspire de l'expérience massive et de long terme de ce déjà-là révolutionnaire.

En effet, un travail collectif et des productions alternatives au système capitaliste sont la pratique quotidienne des fonctionnaires, des parents, des retraité.e.s, des chômeur.e.s. Ces pratiques sont systématiquement passées sous silence et dévalorisées par l'idéologie capitaliste. Le Réseau salariat se veut un espace de partage et de diffusion de ces pratiques et de leur transformation sous la forme de savoirs collectifs et militants.

Pour rendre ces savoirs accessibles à tou.te.s, nous utilisons les outils de l'éducation populaire.

Site général du réseau salariat - <http://www.reseau-salariat.info>

Facebook - <https://huit.re/EczJ9I-w>

Pour nous contacter - contact-belgique@reseau-salariat.info

Site ami du réseau salariat en Belgique - <https://plateformecontrelemploi.blogspot.com>

Manifeste "**Pour un statut politique du producteur**" - <https://huit.re/W1JY0shS>

Vidéo: "**Le salaire à vie (Bernard Friot)**" - <https://youtu.be/uHg0SUYOXjw>



Riposte.CTE

Nous sommes un collectif liégeois, autonome, créé début 2012 à l'initiative majoritairement de personnes qui étaient directement menacées par toute une série de mesures attaquant frontalement les droits au chômage, dont le mythique droit à des allocations illimitées dans le temps, droit unique en Europe.

Nous nous définissons comme suit : *"Nous sommes des chômeuses et des chômeurs, des précaires et des pensionnés, des fonctionnaires et des salariés, des jeunes et des vieux, nous sommes hybrides et bigarrées. Pour le pouvoir politique, les partis et les responsables syndicaux, nous sommes invisibles. Des êtres invisibles qui sont en colère. Des êtres invisibles qui existent collectivement et de manière autonome depuis janvier 2012. Des êtres invisibles qui se proposent de rassembler leurs sensibilités et de s'organiser dans un ensemble d'actions coordonnées afin de se faire entendre par eux-mêmes. Notre espace de coopération se nomme "riposte.CTE" (Chômeurs et travailleurs engagés)"* (publié sur l'ex-blog du collectif : <http://riposte-cte.tumblr.com/>).

Sur le fond, nos particularités sont les suivantes :

- nous considérons que toute attaque aux droits au chômage n'est pas une attaque contre les chômeurs mais contre l'ensemble des salariés, en vue de les affaiblir et de permettre toujours davantage de précarité et de flexibilité ainsi qu'une baisse constante des salaires ; c'est pourquoi notre combat est d'ailleurs celui de la défense de l'ensemble de la sécurité sociale comme système de socialisation du salaire, de son extension et du plein paiement des cotisations ;
- nous considérons que la mobilisation pour l'emploi, et par là pour le plein emploi, est une lutte obsolète et qu'elle constitue une erreur politique : elle pose d'emblée l'employeur lucratif en position de force, en acteur incontournable de la production alors que c'est de lui et de son injonction à faire nôtre son désir-maître que nous avons à nous débarrasser ;
- nous considérons en effet que l'emploi dans une entreprise lucrative constitue la matrice, organisée et disciplinaire, de la subordination, de l'exploitation et de l'aliénation des salariés ; il nous faut donc nous en libérer ;
- nous considérons que notre problème en tant que salarié/ producteur de la valeur économique est de prendre prise sur l'économie ; cela passe par notre émancipation de fait du rapport de subordination salariale qui elle-même nécessite la suppression du marché du travail, de la propriété lucrative, de l'investissement par crédit bancaire (qui entraîne le chantage à la dette) et de la mesure de la valeur par le temps de travail.
- Nous considérons que la question écologique est insoluble dans le capitalisme qui ne peut fonctionner que sur une croissance mortifère, multipliant les *bullshit jobs*, comme dit D. Graeber, et la *junk consumption*, comme dit P. Ariès, soit la destruction du vivant.

La question de la réduction des inégalités et de la lutte contre la pauvreté n'est pas notre question. Notre question est celle de la production collective d'une autre économie, une économie collaborative et non lucrative, basée sur la coopération, la réciprocité, l'échange libre des savoirs, la revalorisation des savoir-faire, le droit inaliénable à un salaire inconditionnel reconnaissant (sans avoir à la valider) la contribution de tous à la production collective de la valeur, la co-propriété d'usage des outils de production, l'investissement par subsidiation, une production respectueuse de l'écologie environnementale, sociale et psycho-corporelle.

Danger sur notre modèle de sécurité sociale !

Carte blanche du 13 décembre 2016 – FGTB, CSC, CGSLB, mutuelles et mouvements d'éducation permanente

Le 28 octobre dernier, sans grand retentissement, sur proposition des ministres De Block et Borsus, le gouvernement fédéral a posé des jalons importants vers une réforme du financement de la sécurité sociale. L'adaptation du financement pour tenir compte de la réforme de l'Etat, la réforme du financement alternatif et la réactivation – temporaire - de la dotation d'équilibre portent des coups sévères à l'essence même du modèle de sécurité sociale. Ce projet de réforme ne doit pas être passé sous silence. A terme, il risque de rompre complètement l'équilibre d'une sécurité sociale qui fera désormais l'objet d'arbitrages politiques ancrés dans la loi.

Le projet de loi proposé a partiellement suivi l'avis que les partenaires sociaux avaient rendu en juillet 2015 : neutralisation de l'impact sur le budget de la sécurité sociale de la 6^e réforme de l'Etat, simplification du financement alternatif (TVA et précompte mobilier), transfert des dépenses qui ne devraient pas relever de la sécurité sociale (ce qu'on a appelé les "œufs de coucou") vers les départements concernés et le rétablissement, à partir de 2017, de la dotation d'équilibre (mais seulement pour 4 ans). Tous ces éléments passent largement au second plan en raison d'un sous-financement larvé (en raison d'une surestimation des effets retour) et du mécanisme dit de "responsabilisation".

Le gouvernement fédéral concocte ainsi une dangereuse et insidieuse fragilisation de la sécurité sociale.

La "sécu" affaiblie par un financement instable

Le mécanisme dit de "responsabilisation" inclus dans le projet de loi revient en fait à ancrer dans la loi un levier qui permettra, lors de chaque discussion budgétaire, d'entamer au préalable un débat sur des "économies antisociales" et de remettre en cause les accords conclus entre partenaires sociaux. Nous connaissons déjà ce type de discussions avec le gouvernement actuel. Il en fut ainsi lors de la confection du budget 2017. La nouveauté est que ce marchandage aux dépens de la sécurité sociale serait désormais ancré dans la loi. Il se reproduira donc à chaque discussion budgétaire, tout comme ne cessera de se renforcer le déséquilibre criant entre le laxisme en termes de recettes fiscales et la rigueur à l'encontre des allocataires sociaux et des soins de santé.

A l'avenir, la sécurité sociale sera donc encore plus exposée à des arbitrages politiques permanents.

La mort de la cohésion sociale

Ce texte de loi affaiblit aussi significativement la concertation sociale à divers niveaux (remise en question des accords sociaux, mise sous tutelle des Comités de gestion,...). Il autorisera en effet le gouvernement à corriger ou à ignorer des accords sociaux en fonction de leur impact budgétaire sur la sécurité sociale.

Il met également la sécurité sociale sous la tutelle d'une Commission Finance et Budget qui mettra à l'écart le Comité de gestion tripartite de la Sécurité sociale.

Ce "trompe-l'œil" d'une gouvernance soit disant neutre et "technocratique" de la sécurité sociale cache surtout le renforcement du pouvoir du gouvernement. Pourtant, ce renforcement n'a guère de raisons d'être. D'une part, le gouvernement instaure déjà des mécanismes qui lui permettent d'imposer ses choix politiques. D'autre part, il attribue la responsabilité des mesures qui découlent de ses choix à d'autres, en l'occurrence les partenaires sociaux. Ceux-ci seront finalement contraints de proposer des mesures d'économies, le couteau sous la gorge et de s'assurer que le compte est bon.

En fin de compte, le gouvernement s'arroge subtilement, mais inexorablement, le droit de rétrécir la protection sociale. Alors même que les défis auxquels elle doit répondre sont de taille.

Répondre aux besoins de la population

Il est aujourd'hui essentiel de rappeler que les partenaires sociaux avaient plaidé, dès juillet 2015, pour un financement stabilisé de la sécurité sociale via une dotation d'équilibre pérenne qui offre la garantie que les ayants-droits pourront aussi bénéficier de leurs allocations sociales ou leurs soins de santé en fin d'année, non seulement jusque fin 2020 mais aussi par la suite.

Dans le même ordre d'idée, il s'agit de renforcer le rôle des interlocuteurs sociaux sur l'avenir de la sécurité sociale au lieu de déstabiliser celle-ci. Enfin, il faut cesser d'appréhender la sécurité sociale comme un coût alors qu'elle est un élément essentiel de la cohésion sociale et du mieux vivre ensemble.

Elle est, en effet, un moyen de répondre aux besoins de la population. Les pensions doivent être garanties, les soins de santé doivent être remboursés et les invalides indemnisés ! La réalisation de ces objectifs n'est pas illusoire. La solution pour un financement équitable de la sécurité sociale est évidente: dans un premier temps, celui-ci passe inévitablement par une meilleure justice fiscale. Il n'est pas concevable que les politiques fiscales non-abouties du gouvernement aient pour conséquence de faire payer l'addition aux citoyens. Ceux-ci ont déjà donné, ça suffit !

Sans ce changement de cap que nous appelons de tous nos vœux, ce sera la fin de notre modèle de sécurité sociale.

Signataires...

Christian Kunsch, MOC

Luc Van Gorp et Jean Hermesse, MC-CM

Marc Leemans et Marie-Hélène Ska, CSC-ACV

Rudy De Leeuw et Marc Goblet, FGTB-ABVV

Michel Jadot, Jean-Pascal Labille, Paul Callewaert. Solidaritis

Mario Coppens et Olivier Valentin, CGLSB-ACLVB

Dominique Surleau, PAC

Patrick Develtere, beweging.net



(Manifeste téléchargeable sur <http://bit.ly/2k3VQWe>)

Il est possible de rompre avec la logique du capital, qui décide seul de tout ce qui a trait à l'emploi et à la production, mais aussi avec la logique qui enferme le salarié dans son exploitation (qui se double souvent de son aliénation) et qui ne peut, au mieux, que revendiquer la reconnaissance de sa souffrance. Rompre avec cette logique nécessite de lui opposer l'expression positive de notre qualité de *producteur*, c'est-à-dire *affirmer le fait que nous sommes les créateurs exclusifs de la valeur économique*.

L'expression de ce potentiel impose de donner à ce qui le fonde, *la qualification à la personne*, toute la force du politique. C'est pourquoi nous proposons la création d'un droit universel à qualification, comme droit politique constitutionnel, appelé à devenir partie intégrante de la citoyenneté au même titre que le droit de suffrage. Ce droit instituera un statut politique du producteur, et se déclinera dans l'attribution d'une qualification personnelle à chaque citoyen dès l'âge de dix-huit ans. Cette qualification sera irrévocable, pourra progresser à l'ancienneté ainsi qu'au travers d'épreuves de qualification, et fondera pour son titulaire l'obtention d'un salaire à vie correspondant à son niveau de *qualification*.

1. Quelle est la situation ?

Le constat est aujourd'hui connu : dans le partage de la valeur ajoutée entre salaire et profit, le salaire, cotisation sociale comprise, a reculé de presque 10 points en trente ans dans la richesse que nous créons chaque année. Dans cette dynamique, tout le pouvoir économique et politique revient aux détenteurs du capital et aux employeurs. Ils décident seuls de tout ce qui a trait à la production : *où*, par l'implantation de la production dans la division internationale du travail ; *qui*, par les stratégies d'embauche et de gestion de la main d'œuvre ; *comment*, par les investissements et l'organisation du travail ; *quoi*, par le type de marchandises produites.

Comment en sommes-nous arrivés là, malgré les millions de manifestants dans les rues, les blocages dans les entreprises, les grèves dans la fonction publique ? Pour deux raisons essentielles.

D'abord, parce que nous avons cédé au catastrophisme des idéologues et de leurs relais médiatiques, qui disent que le gâteau à partager est de plus en plus petit, dans un contexte où l'emploi doit être préservé à tout prix, et, plus récemment, où *la dette nécessiterait l'austérité*. À cela, ils ajoutent le trou de la sécurité sociale, le vieillissement de la population, le tout face à la menace permanente du chômage, des concurrents étrangers, des délocalisations et maintenant des marchés. Autant de problèmes qui seraient, nous dit-on, techniques et non pas politiques ; inéluctables et non pas surmontables.

Ensuite, nous n'avons pas su voir que des institutions déjà existantes, comme le *salaire* et la *cotisation sociale*, contiennent un extraordinaire potentiel d'émancipation du capitalisme et de la logique marchande. Ces institutions

permettent de subvertir le capitalisme car elles sont porteuses d'une alternative inouïe : la perspective d'une réappropriation du travail dans ses moyens et dans ses fins, en envisageant un statut politique pour les producteurs de richesse que nous sommes, libérés du capital et de la logique du profit.

En quoi ces institutions, salaire et cotisation sociale, sont-elles porteuses d'une subversion du capitalisme? En ce qu'elles prouvent que nous socialisons déjà la quasi moitié de la valeur produite chaque année pour assurer, et avec succès depuis des dizaines d'années, le financement de la sécurité sociale, des services publics et de la pension de millions de retraités en nous passant d'employeurs et de détenteurs de capitaux. Pour être définitivement libérés de ces derniers, il nous faut donc étendre la socialisation du salaire, en nous appuyant, comme nous allons le voir, sur la qualification personnelle, dont est porteur chaque producteur.

Ne pas prendre collectivement conscience de ces potentialités nous enferme dans une logique de lutte contre des privilèges (qualifiés d'« excessifs ») et nous précipite dans une spirale d'échecs annoncés malgré des mobilisations répétées et importantes (la lutte massive contre la réforme des retraites l'a très récemment illustré). Ne pas approfondir et étendre les potentialités de ce « déjà-là » du salaire et de la cotisation nous oblige à nous contenter de victoires bien réelles, comme le rejet du Traité Constitutionnel Européen (TCE) en 2005 et le retrait du Contrat Première Embauche (CPE) l'année suivante, mais défensives avant tout.

Nous avons la possibilité de changer notre destin de « mineurs sociaux » soumis au nombre, au lieu et à la qualité des emplois décidés par le capital et ses détenteurs. Nous pouvons devenir des « majeurs sociaux », c'est-à-dire des producteurs décidant souverainement et collectivement des moyens et des fruits de notre travail. L'horizon du possible devient alors *celui d'un fonctionnement où chaque producteur est reconnu comme décisionnaire de la production et de la répartition de la richesse collectivement produite*. Cela n'est rien de moins qu'une extension du champ de la citoyenneté qui s'ouvre à nous.

2. Le partage de la valeur ajoutée est politique

Reconnaissance et déni du travail

Parce qu'il est l'unique source de création de richesse économique, c'est dans le travail que se situe, plus que jamais, l'enjeu de la lutte entre les salariés et les détenteurs de propriété lucrative. C'est le travail qui permet de produire la valeur économique correspondant au salaire des salariés, mais aussi la valeur socialisée sous forme de cotisation. Cependant, la propriété lucrative donne le droit à quelques-uns de fonctionner et de disposer d'une partie de cette valeur. Autrement dit, la propriété lucrative donne le droit à quelques-uns de s'approprier une partie du fruit du travail de tous les autres, pour décider seuls des moyens et des fins de la production. *L'affrontement* a donc lieu entre le *salaire, cotisation sociale comprise*, et le *profit fonctionné sur le travail au nom de la propriété lucrative*. Or, cet enjeu a été oublié depuis trente ans, car lui a été substitué celui de l'emploi, qui enferme la production de valeur économique dans une logique marchande, subordonnée à un employeur et à travers lui, au pouvoir grandissant des actionnaires.

Pourquoi pointer ainsi du doigt ce qu'est devenu « l'emploi » et dénoncer la logique du « plein emploi » comme instrument d'asservissement des travailleurs à un employeur et à la logique marchande qu'il impose nécessairement ?

Pour y répondre, commençons par préciser que nous désignons par « travail » toute activité productrice de valeur d'usage à laquelle est reconnue une valeur économique. Avant même la détermination du montant de la rémunération du travail, la reconnaissance d'une activité comme travail est donc l'objet d'une décision de nature politique. C'est ainsi qu'élever un enfant ou prendre soin d'une personne âgée sont des activités dont l'utilité sociale est assurément admise, mais qui, lorsqu'elles sont réalisées par un parent ou un proche, ne sont pas reconnues comme du travail, c'est-à-dire productrices de valeur économique. Ces activités le deviennent en revanche lorsqu'elles sont accomplies par une puéricultrice ou par un infirmier.

Nous le voyons, toute activité n'est pas travail. En effet, l'activité n'est reconnue comme du travail que par l'intermédiaire d'un support. Or, aujourd'hui, ce support c'est principalement *l'emploi*. En effet, l'emploi définit le cadre d'exercice dans lequel sont payés les employés du secteur privé et les contractuels des services publics. Pourtant, il existe d'autres supports de reconnaissance de l'activité comme étant du travail: à côté du statut de travailleur indépendant, il existe surtout le support de la *qualification personnelle*, au nom de laquelle les fonctionnaires et les retraités sont payés. Or, si la qualification personnelle possède un caractère émancipateur (que nous allons préciser), l'emploi est aujourd'hui le cadre majoritaire d'exercice du travail. Il est vrai que l'emploi confère des droits aux employés (notamment par les conventions collectives), il reste que reconnaître ce qui est du travail ou ce qui n'en est pas par l'intermédiaire de l'emploi pose un problème politique majeur : cette reconnaissance est soumise au pouvoir de l'employeur.

Si l'emploi a d'abord été la matrice de construction de droits pour les salariés, cette tendance s'est inversée durant ces trente dernières années pour servir à déqualifier les producteurs. Expliquons-nous. C'est au nom de l'emploi, qu'ont été décidés par nos gouvernants successifs : le gel du salaire depuis 1983 (le « tournant de la rigueur » de Mitterrand devenu aujourd'hui la « modération salariale ») ; le gel du taux de cotisation patronale de la retraite depuis 1979 et de la santé depuis 1984 ; le gel de la cotisation patronale de l'indemnité des chômeurs depuis 1993 et celui du taux de cotisation salariale depuis le milieu des années 90. C'est aussi au nom de l'emploi que les gouvernements ont créé des exonérations massives de cotisation sociale, compensées par la fiscalité, pour les emplois jugés les moins qualifiés ; instauré le chantage au chômeur qui ne serait pas assez actif pour chercher un emploi, en lui retirant son indemnité et en le rendant coupable de son (mauvais) sort. C'est enfin au nom de l'emploi que s'étend la flexibilisation de la main d'œuvre pour la contraindre.

Ces reculs ont été initiés tout d'abord sur les « jeunes », dont la catégorie se généralise opportunément dès la fin des années 1970, ainsi que sur les chômeurs de longue durée. Les fonctionnaires, les agents des entreprises publiques et les travailleurs précaires en font aussi l'expérience depuis une dizaine d'années, de même que les « travailleurs vieillissants » devenus des « seniors » à mettre à tout prix au travail, comme l'a démontré la récente réforme des retraites. Dans un contexte de crise, le débat se polarise sur l'accompagnement des perdants (« pas assez employables » et vivant aux crochets d'une « France qui se lève tôt »), que la « cohésion sociale » doit toutefois contenir face à leur nombre grossissant. Quant à ceux qui « travaillent », ils sont désormais sommés de se considérer chanceux d'avoir (encore) un emploi.

Affaiblir la cotisation c'est affaiblir le salaire

Le salaire et la cotisation sociale sont devenus des coûts à réduire et des charges à limiter, y compris pour les syndicats et les partis dits de gauche qui ont adopté la rhétorique patronale du « coût du travail ». Des « solutions », que nous dénonçons avec force, sont cependant mises en œuvre, en particulier pour « sauver » la protection sociale. Lesquelles ?

- D'abord, faire assumer le manque à gagner par les ménages, via la fiscalité, au lieu de continuer à le retirer sur le profit. C'est surtout le rôle de la CSG, payée à 90% par les ménages et 10% par le capital. Ce serait la même chose avec la TVA sociale ou avec le projet de fusion IRPP-CSG. Alors qu'à l'heure actuelle, les modes de fonctionnement des branches retraite, chômage et santé de la sécurité sociale sont identiques (cotisation et répartition), la fusion IRPP-CSG (ou la TVA sociale) vise à les fractionner artificiellement entre risques dits « universels » (santé, famille) et « risques professionnels » (retraite, chômage). *Or la fiscalité crée, par les mécanismes de l'assistance, des catégories de « riches » et de « pauvres » (ou de « travailleurs pauvres ») que la cotisation sociale et le salaire permettraient précisément de dépasser.* Qu'on en juge par l'impôt sur les grandes fortunes ou, plus récemment, par le « paquet fiscal » d'un côté, le minimum vieillesse, la CMU ou le RSA de l'autre ! La fiscalité dénie le conflit capital/travail en lui substituant la lutte pour une meilleure redistribution entre riches et pauvres (au nom de la « justice sociale »). Et surtout la fiscalité, redistributive, ne remet pas en cause le capital puisqu'elle suppose une première répartition entre salaire et profit pour que l'impôt soit prélevé.

- Ensuite, le « sauvetage de la protection sociale » exige la limitation de la hausse des salaires et des prestations sociales. Cela s'est fait par l'indexation des retraites sur les prix et non plus sur les salaires depuis 1987, la limitation du taux de remplacement de l'indemnité des chômeurs relevant de l'assurance chômage à 57% du salaire de référence, le déremboursement partiel ou total des soins, le conditionnement des allocations familiales en fonction des ressources du ménage.
- Enfin, ce « sauvetage » s'effectue par l'augmentation de la durée de cotisation pour un taux plein (retraite) ou la limitation de la durée de versement de la prestation en fonction de la durée de cotisation (c'est par exemple le cas des indemnités des chômeurs). Bref, par le renforcement ce que l'on appelle la contributivité, c'est-à-dire le versement de prestations, de pensions ou d'allocations strictement proportionnelles aux cotisations passées. La contributivité donne ainsi l'illusion que l'on cotise pour soi, dans la fiction d'un revenu qui serait différé (après avoir été conservé dans un « congélateur à valeur »). Ce que les réformateurs n'ont cessé de justifier par des considérations liées à l'équité : plus je cotise, plus j'ai droit.

Contre l'impôt, la cotisation sociale a fait ses preuves et peut être étendue

Contre ces « solutions » qui vont à l'encontre de la socialisation du salaire par la cotisation sociale, il convient d'en réaffirmer le sens et l'usage. Qu'est-ce que la cotisation sociale? C'est une fraction de la valeur économique créée aujourd'hui par le travail de tous et servant à payer aujourd'hui-même le retraité, le malade et son soignant, le chômeur, les parents.

Ce faisant, la cotisation sociale prouve que l'épargne est inutile : *les quelques 400 milliards d'euros annuels de cotisation sont collectés par l'Urssaf, qui les transforme immédiatement en pensions, remboursements de soins, indemnités journalières maladie et salaires du corps médical, indemnités chômage, allocations familiales.* Le temps de la transformation n'excède pas la journée. Ceci signifie que, contrairement à une assurance privée, un système d'épargne salariale ou encore un fonds de pension, la cotisation sociale ne fait pas l'objet d'accumulation financière : 1 euro prélevé devient 1 euro versé. Nul besoin de s'endetter et de recourir au crédit auprès d'un prêteur.

Ensuite, la cotisation sociale prouve que l'on peut se passer du crédit pour des engagements longs et massifs : depuis 1945, des millions de personnes, les retraités, soignants, malades, chômeurs et parents, ont pu et peuvent encore recevoir un salaire sur le long terme et être ainsi reconnus comme producteur de valeur économique sans subir le joug de l'emploi.

À partir de ce succès incontestable, une double extension de la cotisation sociale est possible : une extension de ce qu'elle finance déjà, mais aussi une extension à ce qu'elle ne finance pas actuellement et pourrait financer. La cotisation sociale peut donc mieux payer les pensionnés et les soignants, mieux rembourser les malades, mieux indemniser les chômeurs, mieux payer les parents et en plus grand nombre. Elle peut en outre financer les frais locatifs, les frais de transports et payer les étudiants. Mais il est possible d'aller encore plus loin : au-delà de l'extension immédiate que nous venons d'esquisser, la cotisation sociale peut nous inspirer pour un projet bien plus ambitieux que nous allons à présent développer.

3. Le potentiel émancipateur de la cotisation sociale repose sur son caractère politique

La cotisation sociale, comme le salaire, ne sont pas des ressources monétaires comme les autres : toutes deux se définissent par trois caractéristiques. Elles sont un barème, elles sont négociées collectivement et sont fondées sur la qualification professionnelle. En précisant la nature de ces trois caractéristiques, nous montrerons en quoi la dernière, la qualification professionnelle, est le tremplin sur lequel nous pouvons prendre appui pour fonder le statut politique du producteur.

Le taux de cotisation sociale, le taux de remplacement ainsi que l'attribution de la cotisation sociale aux différents secteurs qu'elle couvre, reposent sur les décisions, prises dans un cadre étatique, des organisations syndicales et patronales. Ces taux sont donc des barèmes, en ce sens qu'ils sont le produit de délibérations politiques. Ces barèmes permettent ainsi d'attribuer aux qualifications professionnelles définies collectivement une valeur

économique. À travers ce fonctionnement délibératif, nous sommes donc à l'opposé de la fixation du prix de la main-d'œuvre en fonction des aléas du marché.

Entendons-nous bien : la qualification professionnelle, sur laquelle est adossée le salaire, et donc la cotisation sociale (qui est un pourcentage du salaire brut), exprime la capacité du travailleur à produire de la valeur économique. *C'est sur cette base que le salaire est payé.* Si les mécanismes et les acteurs qui déterminent la qualification professionnelle ne sont pas les mêmes dans le secteur privé et dans la fonction publique, la qualification professionnelle n'en demeure pas moins, dans les deux cas, l'expression d'une délibération politique.

Ainsi, dans le secteur privé, c'est la convention collective, résultat de la délibération, encadrée par l'État, entre les représentants des salariés et du patronat, qui articule salaire et qualification professionnelle. Dans le secteur public, ce sont les instances paritaires — représentants de l'administration et représentants des fonctionnaires — qui définissent le statut de la fonction publique, en particulier *le grade du fonctionnaire*. Ce grade exprime sa qualification professionnelle et détermine le salaire (indice) correspondant. Il est justifié de parler ici de *salaire à vie* : le fonctionnaire le touche tout au long de sa carrière et au-delà dans sa pension, selon la progression régulière du grade et des épreuves de qualification qu'il passe.

La qualification professionnelle contient donc une dimension politique, qui exclut qu'on appréhende le travailleur comme un employable, soumis en permanence aux attentes et aux volontés des seuls employeurs. Le porteur d'une qualification professionnelle ne peut être réduit à une marchandise sur un « marché du travail », payée à son prix ou à sa productivité. À l'inverse de cette logique, c'est sur la qualification professionnelle que reposent la cotisation sociale et le salaire (salaire à vie dans le cas du fonctionnaire). La qualification professionnelle, n'est donc pas un attribut banal du poste ou du salarié, *elle en est la qualité centrale*.

Toute l'entreprise de réforme engagée depuis 30 ans vise précisément à mettre en cause la qualification des salariés, dans le but de les enfermer dans un univers marchand, où la délibération politique n'a plus droit de cité. Ainsi faut-il comprendre les attaques contre les statuts professionnels (fonction publique, régimes spéciaux, intermittents du spectacle, etc.), le développement des rémunérations conditionnées à l'atteinte d'objectifs, la substitution de la « compétence » à la qualification et le développement d'une fiscalité tutélaire en lieu et place du salaire (contrats aidés, crédits d'impôt, etc.).

La cotisation sociale a aussi subi les assauts des « réformateurs », à travers la limitation de la portée démocratique de la gestion des caisses : alors que les décisions prises au sein des caisses de sécurité sociale étaient portées aux 2/3 par les représentants des salariés avant les ordonnances de 1967, elles sont devenues paritaires à cette date, avant d'être de plus en plus soumises aux choix gouvernementaux (notamment à travers la loi Juppé en 1996, déterminant les conventions d'objectifs et de gestion de la sécurité sociale).

Ajoutons que les assauts contre le salaire et la cotisation passent aussi par l'imposition d'un vocabulaire qui construit les représentations suivantes : tandis que les cotisations sociales sont devenues des « charges sociales », voire une « taxe sur le travail », les salaires et les salariés sont des « variables d'ajustement » en cas de difficulté de l'entreprise ou en cas de crise économique.

Au centre de l'attaque des « réformateurs », il nous faut donc mesurer l'enjeu représenté par la cotisation sociale, la qualification professionnelle et le salaire à vie des fonctionnaires : parce qu'elles procèdent d'une délibération collective, mais aussi parce qu'elles desserrent l'étau de l'employabilité, ces institutions du salariat doivent être consolidées.

4. Consolider le statut politique du salarié : s'inspirer du statut du fonctionnaire et de l'expérience des retraités

Forces et faiblesses de la qualification du poste

La qualification professionnelle attribuée au poste est une avancée. En effet, elle contribue à déconnecter le salaire d'une contrepartie directement liée à une production (le nombre de vis fabriquées par exemple) ou au prix de la force de travail. Répétons-le, le salaire qu'elle définit est un barème issu d'une convention.

En outre, la qualification professionnelle du poste est très différente de la « compétence », par laquelle on tente aujourd'hui de la substituer. Alors que la qualification professionnelle est le résultat d'une négociation collective et s'impose à tous les employeurs, la compétence est du seul ressort de ces derniers, échappant ainsi à toute définition collective. Elle ramène le salarié à la condition de simple force de travail.

Cependant, la qualification professionnelle présente une faiblesse importante dans les entreprises du secteur privé : étant attribuée au poste de travail, le salarié n'en est doté que le temps de l'occupation de ce poste (durée du contrat). C'est-à-dire qu'il n'est pas porteur de cette *qualification en personne*. Il la perd dès lors qu'il perd son emploi. Autrement dit, en perdant son poste de travail, il perd du même coup la qualification professionnelle du poste qu'il occupait et le salaire qui allait avec. Il est réduit à devenir un demandeur d'emploi. L'accès à un nouvel emploi, de niveau au moins équivalent à celui qu'il a perdu, ne lui est pas garanti, moins encore depuis l'instauration de l'offre raisonnable d'emploi en 2009.

La qualification à la personne des fonctionnaires et des retraités : un exemple à suivre

La faiblesse de la qualification du poste dans le secteur privé est surmontée dans la fonction publique, où les droits salariaux (qualification et salaire) ne sont pas attribués au poste de travail mais à *la personne*. En effet, comme nous l'avons présenté plus haut, la qualification professionnelle du fonctionnaire s'exprime à travers son grade. De ce grade, le fonctionnaire est titulaire à vie, tout comme l'agent de l'entreprise publique l'est de son groupe fonctionnel : le fonctionnaire transporte son grade dans ses mobilités professionnelles. Ce grade devient ainsi un attribut inaliénable de sa personne. C'est pourquoi il n'y a pas de chômage dans la fonction publique. Au contraire, le statut de fonctionnaire implique une grille indiciaire, qui assure à son titulaire une progression automatique de sa qualification et de son salaire. De plus, son statut ne se confond pas avec le métier qu'il exerce : il bénéficie d'une relative transversalité des tâches qu'il peut accomplir en changeant de poste. Quant à sa mobilité, il peut l'obtenir sur un motif étranger à l'emploi, comme le rapprochement de conjoint. Le statut du fonctionnaire, en combinant qualification personnelle et salaire à vie, montre donc la voie de l'émancipation du salarié vis-à-vis du lien de subordination qui le lie à un employeur, ainsi que de la dictature de la mise en valeur du capital, pour le compte de l'actionnaire.

Mais il n'y a pas que les fonctionnaires qui se voient attribuer en personne, et non selon le poste qu'ils occupent, une qualification personnelle inaliénable, et donc un salaire à vie. *Les retraités qui perçoivent une pension du régime général, font, eux aussi, l'expérience quotidienne d'être payés pour travailler en étant libérés de l'employeur*. Et c'est précisément parce que les retraités sont payés à vie et disposent de leur temps à leur guise, qu'ils disent si souvent être heureux. En s'occupant de leurs petits-enfants, en exerçant des responsabilités associatives ou politiques, en cultivant leur potager, ils travaillent tout en ayant l'assurance d'être payés. Se limiter et réduire ces activités à leur caractère « utile » serait trompeur. Ce serait s'interdire de mesurer les voies émancipatrices dont l'expérience quotidienne des retraités est porteuse : ils nous montrent en effet qu'il est *déjà* possible de travailler en étant libéré de la contrainte de valoriser le capital en produisant des marchandises nécessaires à son développement.

En conclusion, que nous apprennent le statut du fonctionnaire et la situation des retraités ? Qu'il est possible de travailler hors du marché du travail et de l'emploi, grâce à l'attribution d'une qualification personnelle et d'un salaire à vie. Parallèlement, la cotisation sociale ouvre une perspective à ce jour encore inexplorée : celle de faire des salariés que nous sommes des producteurs dotés d'un statut politique, leur permettant de maîtriser l'investissement. Autrement dit, il s'agit de lier les trois termes suivants, constitutifs du salariat émancipé :

premièrement, la qualification personnelle en tant qu'expression du potentiel de création de valeur économique du travailleur ; ensuite, le salaire à vie qui lui correspond ; enfin, la cotisation sociale comme technique de financement permettant la maîtrise de la répartition de la valeur ajoutée. L'articulation de ces trois termes porte en elle la possibilité révolutionnaire de transformation du salarié en un sujet politique, dans une organisation de la société véritablement démocratique.

5. Vers un statut politique du producteur

Le droit universel à la qualification

Nous l'avons dit en ouvrant ce texte, nous pouvons rompre avec la logique du capital, qui décide seul de tout ce qui a trait à l'emploi et à l'investissement au nom du droit de propriété lucrative. Sortir de la logique qui enferme le salarié dans son exploitation (qui se double souvent de son aliénation) et qui ne peut, au mieux, que revendiquer la reconnaissance de sa souffrance, nécessite donc de lui opposer l'expression positive de la qualité du producteur.

Il s'agit donc d'instaurer un *statut politique du producteur*, s'étendant à toutes les catégories de travailleurs, qu'il s'agisse de salariés de la fonction publique ou du secteur privé, des travailleurs indépendants, des actuels retraités, parents, chômeurs et étudiants. *Ce statut politique institue les producteurs en créateurs et décideurs exclusifs de la valeur économique.*

L'expression de ce potentiel impose de donner à ce qui le fonde, la *qualification à la personne*, toute la force du politique. C'est pourquoi nous proposons la création d'un *droit universel à qualification*, comme droit politique constitutionnel, appelé à devenir partie intégrante de la citoyenneté au même titre que le droit de suffrage. Ce droit instituera un statut politique du producteur et se déclinera dans l'attribution d'une qualification personnelle à chaque citoyen dès l'âge de 18 ans. Cette qualification sera irrévocable, pourra progresser à l'ancienneté ainsi qu'à travers des épreuves de qualification, et fondera pour son titulaire l'obtention d'un salaire à vie correspondant à son niveau de qualification.

Le droit universel à qualification constituera donc un enrichissement de la citoyenneté de même portée que le droit universel de suffrage. Alors que le droit de suffrage reconnaît déjà l'aptitude de chacun à participer à la décision politique, le droit à la qualification reconnaîtra l'aptitude de tous à participer à la production, c'est-à-dire à déterminer les moyens (les conditions de réalisation) et les fins (l'objet) de cette dernière.

Étendre la cotisation sociale à l'ensemble de la valeur ajoutée

Le pouvoir de déterminer les moyens et les fins de la production ne se définit pas seulement par le droit à la qualification, mais aussi par la maîtrise de l'investissement. En effet, maîtriser démocratiquement l'investissement est à notre portée, cela contre la propriété lucrative, au nom de laquelle les soi-disant « investisseurs » prétendent légitimer la ponction sans cesse accrue qu'ils opèrent sur la valeur ajoutée.

Pour ce faire, la cotisation sociale est notre modèle : collectivement délibérée et répartie sans passer par l'accumulation financière ni le crédit, elle a fait ses preuves en finançant pendant des années la santé, la retraite, le chômage et la famille. Cette réussite fonde la possibilité de son extension pour financer l'investissement.

Cette extension peut opérer à travers une cotisation-investissement (ou cotisation économique), répartie par des caisses d'investissement créées sur le modèle actuel des caisses de sécurité sociale, et dont la gestion démocratique serait le pendant. Une telle extension de la cotisation ouvre à la maîtrise des choix, des moyens, des conditions, des objets et des niveaux de production par ceux qui créent la valeur économique.

L'horizon du possible s'étant désormais ouvert, reste à envisager les conditions qui permettront non seulement de réaliser cet objectif, mais encore de le rendre pérenne. Si le statut politique du producteur est la modalité centrale de l'émancipation de ce dernier, il s'agit à présent d'identifier les conditions rendant faisables la construction et l'exercice de cette émancipation.

À ce stade, les questions soulevées sont plus nombreuses que les réponses que nous pouvons d'ores et déjà apporter. Cependant, il y a lieu de distinguer l'essentiel de l'accessoire, ou du moins, de ce qui en découle. En effet, l'essentiel – la mise en place d'un statut politique du producteur et les potentialités révolutionnaires dont il est porteur – ne saurait être confondu avec l'ensemble des questions qui accompagnent la mise en place concrète de ce statut. Celles-ci peuvent être résolues dans le cadre de sa réalisation pratique et de manière collective.

6. Questions ouvertes

Plusieurs registres d'interrogations peuvent être distingués, dès lors que l'on passe de l'identification des possibles émancipateurs dans le « déjà là » à la perspective concrète de leur extension. Nous présentons six d'entre eux, que nous illustrons à travers des questions légitimes, suscitées par cette perspective.

Un premier registre concerne l'âge d'attribution d'une qualification à la personne. Si nous avons précédemment proposé 18 ans, c'est avant tout pour faire coïncider majorité « productive » et majorité politique telle qu'elle est aujourd'hui (et seulement depuis 1974) établie dans la société française. Il serait cependant possible d'attribuer une qualification à une personne plus tôt, dès 16 ans, âge légal de fin de la scolarité obligatoire, afin de combler le déficit de reconnaissance qui caractérise la période 16-18 ans en termes de droits et de ressources.

Un deuxième registre concerne l'universalité du droit à qualification et donc du droit à un salaire à vie. À ce sujet, une objection récurrente a trait au fait d'octroyer un salaire à une personne qui ne « ferait rien » et/ou qui ne « voudrait rien faire » — ce qui n'est pas, du reste, une question propre au fonctionnement d'un système socialisé. Nous ne discuterons pas ici des raisons et des mécanismes qui permettent la reconnaissance d'une activité en travail. Nous nous contenterons de souligner deux points. De fait, il est moins nuisible de ne « rien faire » que de « faire » quantité d'activités accomplies actuellement dans l'emploi, qu'il s'agisse de la culture de semences non-reproductibles, de la production de médicaments ou d'implants toxiques, de mathématiques appliquées à la finance, ou autres. Le salaire à vie donnerait au contraire aux salariés confrontés à ces situations la possibilité de décider « d'arrêter de faire » de telles activités. Ensuite, il s'agit de ne pas perdre de vue que la question n'est pas de savoir « en contrepartie de quelle activité concrète » un salaire est attribué, mais « au nom de quoi ». L'actionnaire, qui prélève des dividendes au nom de la propriété lucrative, ne « fait rien » en termes d'activités concrètes. À l'inverse, le salarié est payé au nom de sa qualification personnelle, c'est à dire de sa capacité, politiquement reconnue et garantie, à décider et créer de la valeur économique. Enfin, la progression de la qualification personnelle pourrait, comme dans l'actuelle fonction publique, articuler à la fois la progression à l'ancienneté et des épreuves dont la réussite serait évaluée par un collectif de travail, en s'inspirant par exemple du modèle actuel de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un troisième registre tient à la question de la hiérarchisation des qualifications, et donc des salaires. En effet, comment concevoir l'existence d'une société, dont les membres seraient émancipés et la valeur ajoutée entièrement socialisée, alors même que subsisteraient des différences de salaire, basées sur une hiérarchie des qualifications ? Pour répondre, rappelons d'abord que notre approche du statut politique du producteur se base sur le « déjà là » émancipateur des institutions du salariat, cela dans une optique de faisabilité. Or, il nous semble que rien, dans ces institutions, n'anticipe à ce jour une égalité totale des salaires, ni la suppression de critères déterminant des niveaux de salaire. Pour cette raison, la suppression des hiérarchies ne nous paraît pas réaliste à court terme. Cependant, si des hiérarchies sont maintenues, les écarts entre les différentes catégories salariales peuvent être considérablement réduites au regard des inégalités actuelles. Un rapport de 1 à 20 entre la catégorie la plus basse et la plus élevée, comme l'a proposé la Confédération Européenne des Syndicats (CES), est-il acceptable ? Pour notre part, nous considérons qu'un tel écart est trop important et optons pour une échelle des qualifications et des salaires allant de 1 à 4 ou de 1 à 5. Nous nous rapprochons en cela des pratiques en vigueur dans le monde coopératif et du *rapport actuel entre les salaires les plus élevés et les salaires les plus faibles en France*. Enfin, cette hiérarchie peut être rendue effective à partir de l'expérience de critères *non marchands*, s'inspirant, là encore, des procédures de validation des acquis de l'expérience.

Un quatrième registre a trait à la nature de la propriété à laquelle le statut du producteur entend mettre un terme. En effet, l'établissement de ce statut permettra de supprimer l'ambiguïté constitutive de l'actuel droit de propriété. En quoi ? En ce que ce droit recouvre de manière indifférenciée, d'une part, la propriété d'usage, c'est-à-dire l'exclusivité et la liberté d'utilisation d'un bien comme une maison ou une voiture, et d'autre part, la propriété lucrative, qui permet à un individu de tirer un revenu de la propriété d'un bien qu'il n'utilise pas, comme un loyer, ou du travail d'un autre, comme dans le cas de la rente actionnariale. On l'aura compris, seule la propriété lucrative est abolie par le statut politique du producteur, qui permettra de ce fait d'étendre considérablement le périmètre de la propriété d'usage.

Un cinquième registre est lié à l'usage de la monnaie dans le cadre d'une société reconnaissant politiquement l'ensemble des producteurs comme unique créateur de valeur économique. Pourquoi ne pas pousser la socialisation de toute la valeur ajoutée au point de réaliser une gratuité généralisée, en s'inspirant du modèle du service public et en l'étendant ? Encore une fois, notre point de vue est déterminé par les institutions salariales déjà existantes, qui ne nous permettent pas de proposer, pour l'heure, une abolition pure et simple de la monnaie. En revanche, il semble possible d'envisager une création et un usage de la monnaie, qui ne soient pas enfermés dans une double soumission à l'égard des banques privées et de la mise en valeur du capital. Pour cela, il faut que deux conditions soient impérativement réunies : d'une part, le retour exclusif du droit d'émission monétaire à la puissance publique, et d'autre part, un usage de la monnaie aux fins exclusives de rémunération de la qualification individuelle et de financement des investissements.

Un sixième registre d'interrogations est lié à la qualité politique du producteur, et aux limites territoriales et nationales de son statut. Dès lors que le statut politique du producteur enrichit la citoyenneté telle que nous la connaissons aujourd'hui, la constitutionnalisation d'un nouveau droit politique universel à qualification substituerait-il alors au peuple le salariat comme corps souverain ? Par ailleurs, comment articuler citoyenneté politique (conférant des droits et des devoirs sur la base de la nationalité) et citoyenneté productive (liée au travail) ? Ce qui revient à interroger l'échelle territoriale et les limites d'exercice de la maîtrise de la valeur économique. Devons-nous considérer l'exercice des droits à l'échelle de l'entreprise, à l'échelle nationale, imposer un cadre transnational règlementé, ou bien encore inventer une combinaison et une articulation de ces trois niveaux ?

En soulevant ces interrogations, nous préfigurons la vitalité démocratique qui accompagnera la constitutionnalisation de ce droit politique universel. En signant collectivement ce texte, les membres du Réseau salariat invitent chacune et chacun à considérer dans le « déjà-là » des institutions du salariat, les leviers concrets de son émancipation.

1. Il va de soi que nous entendons par « producteur » l'ensemble des producteurs et des productrices.
2. La qualification ne doit être pas confondue avec la profession, le métier ou le diplôme. La différence entre ces différents termes sera spécifiée plus avant. Pour l'instant, indiquons seulement, contre une possible mésinterprétation de notre propos, que la qualification désigne la capacité à créer de la valeur économique indépendamment du type de valeur d'usage produite. En prônant le droit à la qualification personnelle pour tous, il ne s'agit donc en aucun cas d'enfermer chacun à vie dans une spécialité professionnelle.
3. À propos de la « crise de la dette », le Réseau Salariat propose de ne pas s'arrêter à la seule revendication de la répudiation de la dette, mais de rejeter le crédit et de créer une cotisation économique (sur le modèle de la cotisation sociale) pour financer l'investissement. Voir à ce sujet l'article de C. Jakse et B. Bony sur le site du Réseau Salariat : <http://www.reseau-salariat.info>
4. Contribution sociale généralisée
5. Impôt sur le revenu des personnes physiques
6. À propos de l'opposition cotisation sociale-fiscalité, voir « Éloge de la cotisation sociale contre l'impôt » de Christine Jakse et « Remplacer la cotisation sociale par l'impôt? La TVA sociale, une régression à combattre » de Bertrand Bony.
7. En réalité, ce sont plus de 600 milliards d'euros qui sont consacrés à la protection sociale : 400 milliards d'euros de cotisations sociales et 200 milliards d'impôts, de taxes et autres contributions publiques.
8. L'écart interdécile est stable depuis 2006 en France, et établi à 3,4. Précisons que l'écart interdécile mesure le rapport entre les revenus (après impôts directs et prestations sociales) des 10 % les plus riches (le neuvième décile) et les revenus des 10 % les plus pauvres (le premier décile). L'écart interdécile présente toutefois des limites. Pour en savoir plus, et notamment sur sa non prise en compte des revenus du patrimoine, ainsi que sur l'envol des revenus des plus riches ces dernières années, voir le site internet du Baromètre des inégalités et de la pauvreté, BIP 40 et celui de l'Observatoire des inégalités.

Passer de 500 à 1 000 milliards de cotisations

Bernard Friot - In: *L'Humanité*, 2 Janvier, 2017

Le capital mondialisé joue à son gré de la localisation et des finalités de l'appareil productif. Pour mettre en échec cette folie, toutes les entreprises doivent devenir la propriété de la nation et les travailleurs, dotés d'un salaire à la qualification lié à leur personne et non pas à leur entreprise, pourront y exercer réellement les responsabilités de copropriétaires d'usage. Ce projet peut devenir très populaire en utilisant l'outil de la cotisation.

Doublons la collecte de cotisations, qui passeraient des 500 milliards actuels à 1 000 milliards (soit les trois quarts de la valeur ajoutée marchande). Le coût supplémentaire pour les entreprises marchandes serait compensé par l'annulation, pour le même montant, de leurs dettes d'investissement et des dividendes. Cette opération blanche commencera d'assécher l'accumulation du capital par les prêteurs et les actionnaires. Et elle créera un levier considérable d'appropriation populaire de l'outil de travail. Comment ?

D'une part, 250 milliards (cotisation de 20 % de la valeur ajoutée de chaque entreprise marchande) iraient à des caisses d'investissement, gérées par les seuls travailleurs, à créer à la place des banques. Elles subventionneront l'investissement des entreprises à condition que celles-ci deviennent la propriété de la nation et la copropriété d'usage de leurs salariés, condition mise également à l'accès aux marchés publics.

D'autre part, 250 milliards (seconde cotisation de 20 % de la VA) iraient à des caisses des salaires, gérées par les seuls travailleurs, pour généraliser le salaire à vie dans toute entreprise dont le personnel déciderait d'en devenir propriétaire d'usage en la remettant à la nation. Ce salaire à vie, compris entre un plancher de 1 500 euros net et un plafond de 6 000 euros, garantira la capacité de décision de chacun dans son entreprise et dans les instances de coordination de la production, qu'elle soit marchande ou non marchande.

Rendre populaire la maîtrise d'une part suffisante de la valeur pour l'affecter à une production communiste libérée du capital, c'est renouer avec l'ambition nationale.

Bernard Friot - Patrick Zech

Émanciper le travail, Entretiens avec Patrick Zech

La Dispute, Paris, 2014, 156 pages



Présentation de l'ouvrage de Bernard Friot.

Le modèle capitaliste du travail conduit à notre perte : il est urgent de prendre la mesure des dynamiques porteuses d'émancipation.

Bernard Friot, dans ces entretiens, décrit le conflit social depuis 1945 comme un affrontement entre deux façons contradictoires d'attribuer une valeur économique au travail. Pour le capital, seul un travail soumis aux propriétaires lucratifs et au marché du travail produit de la valeur. Mais les luttes syndicales et les initiatives populaires ont institué au contraire, grâce à la socialisation du salaire, une reconnaissance du travail tout autre, fondée sur le salaire à vie, sur la propriété d'usage des entreprises par les salariés, sur un investissement libéré des prêteurs, sur une autre mesure de la valeur que le temps. Cet ouvrage nous montre comment nous inventons, depuis plus de 60 ans, un travail libéré de l'emprise capitaliste.

Nos entretiens sont l'occasion de présenter simplement cette analyse, de répondre aux objections et de proposer une démarche d'émancipation concrète. Il m'a semblé important, à moi qui ai vécu avec tant d'autres dans ma chair la maltraitance de l'emploi et du chômage, de contribuer à cet ouvrage de combat. Nous pouvons sauver notre peau.

Patrick Zech est membre du Réseau Salarial Belgique.

Vaincre

Sortir de la défaite suppose une réévaluation des acquis du mouvement ouvrier pour les généraliser aujourd'hui contre les institutions du capital : c'est la seule façon de vaincre les réformateurs qui ont entrepris d'en finir avec 1945.

Premier entretien : changement dans le salaire

Il faut commencer par bien voir le caractère révolutionnaire des institutions de 1945. La lutte syndicale du XXème siècle a commencé à changer le sens du salaire avec le salaire à vie des fonctionnaires et des retraités, l'imposition aux employeurs de la qualification, la socialisation de la valeur ajoutée dans un salaire socialisé : ce n'est pas un changement du partage de la valeur ajoutée, c'est un changement dans la production de la valeur.

Deuxième entretien : la cotisation-salaire, un trésor impensé

La cotisation est depuis 1945 l'enjeu d'un affrontement entre le revenu différé (promu par le patronat et les réformateurs) et le salaire socialisé qui subvertit la propriété lucrative, le marché du travail, la mesure de la valeur par le temps de travail et le financement de l'investissement par crédit. Une autre pratique de la valeur que sa pratique capitaliste commence à s'instituer, d'où la contre-offensive réformatrice.

Troisième entretien : généraliser la pratique salariale de la valeur

Pour battre les réformateurs, il est urgent de populariser un projet d'émancipation qui élargit les conquêtes de 1945 : généralisation de la copropriété d'usage de tous les outils de travail par les salariés et suppression de la propriété lucrative, salaire à vie et carrière salariale financée à 100% par cotisation, remplacement du crédit par une cotisation investissement, mesure de la valeur par la qualification des producteurs.

Quatrième entretien : sortir des conduites d'évitement

Faute d'avoir pour projet la généralisation du déjà-là instauré en 1945, les opposants à la réforme sont battus depuis trente ans. Il faut tirer les leçons de l'échec de conduites d'évitement qui préconisent le plein emploi, la sécurité emploi-formation, la réduction du temps de travail, un pôle public bancaire, des nationalisations, une révolution fiscale ; ou, symétriquement, le revenu de base, la suppression du travail et de la monnaie.

Cinquième entretien : quelle démarche concrète ?

Remplacer la pratique capitaliste de la valeur par sa pratique salariale se joue dans tous les conflits actuels : l'auto-organisation des salariés dans les entreprises et la maîtrise de l'investissement, la retraite et le financement de la sécurité sociale, les ressources des jeunes, l'indemnisation du chômage, les restructurations, la prétendue « modernisation du marché du travail », la fonction publique, la dette, la création monétaire. Des démarches concrètes sont proposées.

Ecrits mutins

à propos de la lutte et du chômage

Extraits de "Nos revendications" (<http://www.riposte-cte.collectifs.net/wp/nos-revendications/>) et "Notre analyse politique: Pour une mutinerie générale!" (<http://www.riposte-cte.collectifs.net/wp/notre-analyse-politique/>)

Parcours d'un collectif en résistance

Nous sommes des chômeuses et des chômeurs, des précaires, intérimaires et pensionnés, des jeunes et des vieux, nous sommes hybrides et bigarrés.

Pour le pouvoir politique, les partis et les dirigeants syndicaux, nous étions invisibles.

Des êtres invisibles chez qui l'annonce des mesures d'austérité qui allaient attaquer les chômeurs et chômeuses fit monter la colère.

Des êtres invisibles qui décidèrent alors d'exister collectivement et de manière autonome un soir de février 2012 pour tenter de résister à ce que "ils" avaient conçu contre nous.

Des êtres invisibles qui se sont décidés à rassembler leurs sensibilités et à s'organiser dans un ensemble d'actions coordonnées afin de se faire entendre par eux-mêmes. Après quelques mois d'existence, nous nous sommes enfin nommés : désormais notre espace de coopération s'appellerait Riposte.Cte." C.T.E." comme chômeurs et travailleurs engagés.

Pourquoi cette alliance ? Pourquoi ne pas nous être construits et ne pas nous être définis comme simple collectif de chômeurs puisque c'est à eux que le gouvernement a décidé en priorité de s'en prendre et que c'est à ce titre que les premiers d'entre nous se sont mobilisés, avant d'être rejoints par d'autres types d'allocataires sociaux et puis par des salariés et des fonctionnaires ?

Tout simplement parce que, d'emblée, nous avons identifié que, pour arracher significativement quelque chose, il nous faudrait trouver le soutien de ceux qui sont le plus solidement installés au cœur de la production marchande et qui peuvent la bloquer. C'est là, dans cette jonction, que se trouve le levier majeur de nos luttes. Avec ou sans emploi, c'est tous ceux qui, à des conditions toujours pires, sont acculés à vendre au Marché leur force productive et créative, donc de se mettre en concurrence, qu'il s'agit pour nous de commencer à mobiliser solidairement, autour de cette résistance à l'austérité douce, imposée au seul profit d'une poignée

d'intouchables nantis. Avec ou sans emploi, nous formons un seul et unique corps économique, uni par les mêmes intérêts majeurs dans ce champ singulier qu'est l'économie, ying et yang d'un même processus d'exploitation et de subordination.

Le lien, tant objectif que subjectif, entre ceux qui souffrent d'un travail pour lequel ils cultivent à juste titre une véritable aigreur et ceux qui résistent à y entrer en refusant de postuler pour n'importe quel job à n'importe quel prix, c'est dans l'imaginaire concret d'une société nouvelle que nous le trouverons peut-être, une société où seraient repensés collectivement le sens même du travail, la notion même de salaire, les finalités même de la production, le financement de la sécurité sociale, les éléments constitutifs d'un nouveau welfare débarrassé de la prédation économique, de la spéculation capitaliste et de la destruction générale du vivant !

Nous savions, et nous le savons davantage encore aujourd'hui, que le pari est loin d'être gagné... D'autant qu'en attendant, les chômeurs que nous rencontrons, que nous tentions de mobiliser, s'avéraient souvent tétanisés davantage que révoltés lorsqu'ils découvraient comment ces mesures allaient effectivement et fortement les affecter, choqués comme s'ils se prenaient un poteau en pleine face. La douleur est d'autant plus forte que le temps d'un instant, on n'en capte pas l'origine, la cause, l'explication rationnelle. D'autres, conscients, choisissaient d'épuiser leur énergie à se départir de la honte que l'on voudrait qu'ils endossent en sur-activant leur soumission à ce qu'on leur demande et en intensifiant encore leurs efforts résolus à quitter cette posture souvent blessante de chômeur.

Car tous nous subissons l'humiliation des contrôles suspicieux de l'Onem, placés sous la surveillance de sociétés de gardiennage, celle aussi qui consiste à postuler pour des postes imaginaires auprès d'hypothétiques employeurs de plus en plus agacés par ces pratiques qui leur font à eux aussi perdre leur temps, celle enfin qui consiste à s'engluer dans les méandres de formations souvent infantilisantes, proposées par le secteur de la ré-insertion socioprofessionnelle. Des formations "poules aux oeufs d'or" où on transforme une universitaire brillante, un père de famille quarantenaire, un adulte parfaitement équilibré, tous chômeurs de longue durée, en autant de paumés qu'il faudrait prendre par le collier pour les remettre debout ! Pour entrer en résistance, il faut déjà savoir et pouvoir se départir de toute cette perte de temps dans lequel on nous distrait, nous occupe, nous rabaisse, nous met sous contrôle, nous rend inertes, apathiques, soumis...

La démarche est d'autant moins simple que nous entrons en lutte comme des orphelins. Orphelins des organisations dites représentatives des travailleurs, dont les directions nous ont progressivement lâchés et ont permis que, sans opposition réelle depuis trente ans, se dégradent depuis quarante ans les conditions de travail, se flexibilise et se précarise l'emploi, qui chaque jour pousse un nombre toujours plus grand de travailleurs au suicide, à l'addiction, à la dépression, à la colère refoulée, au burn out. Depuis longtemps maintenant, le salaire recule, le capital gonfle ! Les maladies professionnelles explosent, les dividendes aussi !

Le gouvernement Di Rupo, comme tous ceux qui l'ont précédé depuis quatre décennies, a choisi d'affaiblir la sécurité sociale, et par là d'acculer les "sans emploi" à la pauvreté et à la honte qui parfois se lit dans les yeux de leurs enfants, ils les poussent à la faute (travail au noir, vol à la tire, fausse domiciliation,...) pour pouvoir mieux les discipliner et les sanctionner et les réduire à se vendre au moindre prix, à accepter de produire n'importe quoi et toujours plus vite... Ils veulent faire de nous des travailleurs chinois ou taiwanais ! Nos gouvernants font ainsi le jeu des puissants, des affairistes, des spéculateurs et des employeurs qui manifestement ne s'enrichissent jamais assez.

Demain, nous devrions être des dizaines de milliers dans la rue ! A dire que nous n'avons plus honte, bien au contraire, d'être des "hors emploi", que nous vivons très bien sans cela, que nous nous sentons fiers de ce que nous sommes, de nos familles, de nos communautés, de ce que nous faisons de notre temps libéré, d'utile socialement et environnementalement, que nous n'avons pas honte de recevoir notre "allocation", notre "salaire social", qui reconnaît la juste valeur de notre apport à l'économie par notre libre travail quotidien réalisé hors l'emploi. Aujourd'hui nous devons faire notre chomage et rallier à nous tous ceux qui veulent sortir du néo-servage, de la servilité "volontaire" ! Riposte.cte se veut être un des outils possibles, disponible à qui sait et veut s'en emparer dans le sens d'une émancipation de l'ensemble de la classe des producteurs de richesse sociale et économique, contre le parasitage capitaliste.

"Ils" nous produisent un monde de trolls. Il faut arrêter cette machine. Nous voulons demain que nos fils et nos filles nous regardent droit dans les yeux sans que nous ayons à les baisser ! Nous voulons les regarder comme nous regardaient nos aïeux lorsqu'ils nous racontaient la grande grève de '36, la résistance en '40 ou l'insurrection de l'hiver '60 !

Nous étions invisibles. Aujourd'hui, nous sommes sortis de l'ombre, à plusieurs reprises dans les rues de Liège, notre cité ardente, et on nous a vus, on nous a reconnus, on nous a invités à donner des conférences, à interpellier les ministres dans des débats télévisés, à témoigner à des séminaires sur la souffrance au travail, sur l'assistantat qui se répand. Des étudiants nous interviewent, qu'ils soient futurs assistants sociaux, sociologues ou journalistes. Certains syndicats nous parlent, nous convoquent, relaient sur les réseaux sociaux certains de nos écrits, certaines de nos thèses,... Toutes ces rencontres, ces sollicitations qui ont émergé en parallèle à nos actions publiques, à nos recherches, personnelles ou communes, à nos multiples séances d'auto-formations, ne nous calmeront pas, elles ne nous feront pas taire, elles ne nous feront pas désertier un espace-public que nous aimons envahir sauvagement, délicieusement, parce qu'il est le nôtre et que nous l'aimons, le respectons, en (ab)usons avec soin...

Au contraire, notre cheminement nous a conduits à affiner sans cesse nos analyses, notre compréhension de ce qui nous arrive et à donner davantage de perspectives et de profondeur de champ à nos premières exigences politiques, très défensives. Aujourd'hui nous sommes en mesure de formuler des revendications offensives, nécessaires à ce que la peur change de camp, utiles à un ralliement, un front uni dans l'action. Nous appelons de tous nos vœux à l'élaboration d'un front large, un ralliement par delà les clivages organisationnels, parce que la cause le rend nécessaire.

Le 1er janvier 2015, ce pays ne peut pas, sans même broncher, regarder se faire éjecter du droit historique aux allocations de chômage plus de trente mille personnes, - en une seule journée!-, rejointes ensuite mois après mois par des milliers d'autres. Ce jour-là ne sera pas qu'un désastre humain. Il sonnera une défaite politique essentielle : la Belgique, pour quelque temps encore, est le seul pays d'Europe qui pratique un droit illimité aux allocations de chômage ; c'est ce droit unique qui va tomber, une référence essentielle pour tous les travailleurs des pays voisins, qui, tant que ce droit existe chez nous, peuvent s'appuyer sur lui pour l'exiger pour eux-mêmes auprès de leur propre gouvernement. Dans une ou deux générations, si nous perdons ce droit chez nous, plus personne ne sera peut-être en mesure d'imaginer qu'un pays peut économiquement bien se porter, - au classement mondial des plus hauts PIB par habitant, la Belgique se classe 17e, devant la France ou l'Allemagne !, 10e pour la seule Europe ! -, en accordant à toutes les personnes qui échappent à l'emploi, à la vente de leur force de travail, une reconnaissance économique, monétaire, NON LIMITEE dans le temps, pour

les activités qu'elles déploient librement "hors l'emploi". Ce mécanisme n'handicape pas l'économie nationale, bien au contraire. Comme les pensions, il en constitue une des forces majeures, à étendre sans fin jusqu'à ce que la nécessité de "se vendre" pour vivre disparaisse de l'imaginaire des générations qui nous suivent.

Que nous rejoignent donc tous les producteurs de richesse, avec ou sans emploi, syndicalistes ou non, qu'ils se sentent des affinités libertaires, anarchistes ou communistes, et que se rallient tous les citoyens lambdas comme nous le sommes toutes et tous à Riposte.cte ! Que plus personne ne se terre et ne se taise... Prenons nos affaires en main... Et VITE !

Solidairement, coude à coude, corps contre corps...

APPEL A SEDITION

Dans l'attente d'une mise en congé définitive ...

Nous disons aujourd'hui que le pacte social de '44 a été unilatéralement rompu. Les patrons ne paient plus "leur" part à la sécu, ils ne garantissent plus de l'emploi "normal" à tous, ils n'assurent plus la sécurité et la santé des travailleurs sur leur lieu de travail. En conséquence, nous ne sommes plus tenus par ce pacte. Nous pouvons, nous devons désertier la collaboration de classes. Nous en appelons à faire sédition dans cette guerre qu'ils se mènent entre eux et pour laquelle ils veulent nous mobiliser. Nous en appelons aussi, et d'abord, à une mutinerie, à une reprise en mains par nous mêmes et pour nous mêmes des caisses de sécurité sociale, et par là de notre destin collectif distinct, - politique, social et économique -.

Nous disons aujourd'hui que l'emploi est un fantasme de patrons, un problème de patrons, qui rêvent de mettre à leur service toutes nos énergies créatrices. Ce n'est pas, ce n'est plus, ça ne doit plus être notre problème. Notre problème à nous, le seul qui fasse sens, c'est le salaire, c'est-à-dire le retour en monnaie, en valeur d'échange, de la richesse que notre travail produit, dans ou hors l'emploi, et ce retour doit devenir intégral car seule notre activité productrice crée cette richesse. Et cette richesse créée n'a jamais été aussi élevée alors même que la part qui nous revient n'a jamais été aussi basse. Conséquence : nous sommes de moins en moins nombreux à vivre dans une élémentaire dignité à laquelle nous avons pourtant droit.

Nous libérer de l'emploi par un salaire à vie inconditionnel et par l'interdiction de la propriété lucrative

Nous en appelons à nous mobiliser dans cette mutinerie collective, avec des objectifs offensifs. Nous devons nous ouvrir la possibilité de libérer définitivement nos sociétés humaines de la convention capitaliste du travail, - l'Emploi et son Marché !, ainsi que de la propriété lucrative qui lui est consubstantielle, système bicéphale dans lequel cette propriété donne le droit à quelques-uns de s'approprier une partie conséquente du fruit du travail de tous les autres, nous, et dans le même mouvement de décider seuls des moyens et des fins de la production, de notre production. L'affrontement que cette perspective sous-tend est celui qui a lieu entre le salaire, cotisation comprise, et le profit, ponctionné sur le travail, le nôtre, au nom de cette propriété lucrative. Ce double enjeu, de la détermination du contenu et des modalités de la production (produire quoi, comment,

pourquoi?) et d'une répartition juste de la valeur d'échange qu'elle engendre, a été oublié depuis trente ans car lui a été substitué l'impératif dogmatique et politique de l'Emploi, du Plein Emploi, qui enferme la production de valeur économique dans une logique marchande, de profit personnel, qui nous subordonne aux maîtres-employeurs.

Nous devons remettre cet enjeu au coeur du combat social et politique, car c'est de ne plus le faire que nous perdons toutes les luttes depuis trois décennies ! Ce à quoi nos combats aspirent, c'est donc, on l'aura compris, à la conquête progressive d'un salaire social à vie pour tous, inconditionnel, au minimum en tout cas pour tout être humain politiquement majeur, salaire qui ne serait plus lié en rien à l'exercice de quelque forme d'activité avérée de production de richesses mais qui serait l'expression conventionnellement établie entre producteurs de la valeur économique potentielle de de chacun, de ses capacités à produire de la richesse à partager. En d'autres termes, (quasi) toute la richesse produite par la communauté des vivants serait intégralement répartie sous forme d'un salaire social versé à tous et à toutes, il ne resterait plus rien qui puisse être accaparé, capturé, sous forme de profits par quelque propriété lucrative et parasitaire que ce soit.

L'enjeu est de taille ! Si nous nous débarrassons de l'extorsion capitaliste sur la valeur ajoutée et que nous estimons nécessaire de répartir pour l'investissement au profit de toutes nos activités non lucratives... 20% de cette valeur, il nous resterait à distribuer en salaire, à volume d'activité productive égale à ce que nous produisons aujourd'hui... 300 milliards d'euros. Cela représente un salaire moyen inconditionnel par mois par personne majeure de plus de ... 3000 euros net, soit l'équivalent pour chacun et chacune du salaire brut moyen actuel !

Parmi toutes celles et tous ceux que nous nommons aujourd'hui travailleurs et travailleuses, il n'y aura plus d'objets ni d'enjeux, ni même de possibilités, de distinguer celles et ceux qui seront "dans l'emploi" (que l'on nomme aujourd'hui encore les « actifs ») et celles et ceux qui seront "hors l'emploi" (qualifiés erronément d'"inactifs"). L'Emploi, dont nous nous serions enfin libérés, ne serait plus qu'une vieille histoire... pour les livres d'Histoire, comme le sont aujourd'hui l'esclavage ou le servage !

Une perspective révolutionnaire "déjà là"

En germe mais avec toute sa puissance potentielle, ce système est déjà là, - avec beaucoup d'imperfections, d'insuffisances certes, et donc à corriger -, à travers le système des pensions par répartition par exemple, à travers le système de chômage illimité, et bien sûr à travers les congés payés. Ce sont des ébauches de salaires sociaux, tantôt trop inégaux et survenant bien trop tard (on pense aux retraites évidemment), tantôt trop conditionnés (comme le sont aujourd'hui les allocations de chômage), tantôt encore fixés à des niveaux bien trop bas...

Le système actuel de sécurité sociale est évidemment très imparfait, nous en sommes conscients. Il est même disciplinaire sous bien des égards dans sa gestion (para-)étatique actuelle. Il est donc à transformer radicalement, à faire évoluer, par le biais précisément de sa reprise en main collective et démocratique par les travailleurs, avec ou sans emploi, hors l'Etat et hors le patronat. Car il offre les bases d'un déjà-là subversif, dont il nous faut comprendre à quoi elles nous invitent : à les prolonger, à les étendre, à les déconditionner. La brèche a été conquise, en '44. Il nous faut l'amplifier plutôt que de laisser nos ennemis de classe la refermer tranquillement !

Pour y tendre, nous en appelons à une sédition, disions-nous, à un soulèvement concerté et déterminé contre l'autorité établie. Afin de créer les possibilités de briser et de retourner la situation, nous devons commencer en effet par exiger un refinancement intégral de notre sécurité sociale, - stop à des exonérations de cotisations qui filent droit dans les poches des actionnaires -, et l'usage exclusif de ces cotisations pour les fonctions auxquelles elles sont destinées, à savoir payer des salaires socialisés permettant de rémunérer le temps « libéré de l'emploi » (vacances ouvrier, chômage, invalidité/maladie, pension, travail d'éducation des enfants) ainsi que les prestataires des soins de santé...

Dans cette perspective, nous nous battons à court terme pour l'arrêt immédiat des dispositifs de contrôle de recherche volontaire d'emploi. Nous vendons notre force de travail si cela nous chante ! Nul n'est en droit de nous l'imposer ! Nous exigeons aussi la suppression du stage d'insertion, le système "chômage" n'est pas un système assurantiel. Il est la reconnaissance monétaire d'une richesse produite "hors emploi", un salaire indirect versé à tout qui n'est pas directement rémunéré via son enrôlement par le truchement du marché du travail. Pour cette raison, le système d'allocation de chômage, tant qu'il n'est pas organisé en tant que "salaire à vie inconditionnel" pour tous et en tout, doit être illimité dans le temps.

Toujours à court et moyen terme et toujours au nom de ce que l'allocation de chômage est bien un salaire, et non une aumône ou un pouvoir d'achat minimal octroyé aux pauvres par l'Etat, nous nous battons contre le statut de cohabitant-e, c'est-à-dire pour que chacun, quelque soit le statut de sa vie personnelle, notamment affective, sexuelle ou familiale (en couple, en communauté, seul, avec ou sans enfant, etc) et quel que soit son passé professionnel, dispose d'une allocation égale, suffisante, sans dégressivité d'ailleurs. Cette allocation doit fort légitimement, comme tout autre salaire, se voir indexée de manière automatique sur un panier des prix à la consommation qui prenne en compte tous les produits de consommation courante d'un salarié moyen, et en considérant les produits de la meilleure des qualités.

Encore à très court terme, nous comprenons l'idée qu'existe un organisme qui aide les personnes qui veulent aujourd'hui encore, - ou le doivent -, chercher un job et dans cette perspective améliorer leurs compétences personnelles. Pour ce faire, il va de soi que cet organisme ne doit avoir aucun compte à rendre à quelle qu'institution sanctionnante que ce soit. C'est la condition évidente pour qu'une aide réelle, adaptée, pertinente et efficace puisse être apportée à la personne qui en manifeste le besoin. Le Forem, comme Actiris et le VDAB, doit donc être totalement délié de toute obligation d'information envers l'Onem et nul ne doit pouvoir être contraint de se présenter contre son gré dans un organisme de placement ou de formation socioprofessionnelle.

Enfin toujours en liaison avec la question de la sécurité sociale, nous voulons que s'ouvre à très court terme, en attendant la mise en place d'un système de salaire social qui nous protège réellement de toute possibilité de nous voir enrôler sur le marché de l'emploi, nous défendons l'idée que soit étudiée une redéfinition substantielle de la notion d'emploi convenable, une notion qui autoriserait le recours à l'objection de conscience, sans perte de droits aux allocations de chômage, pour tout qui estime devoir refuser tel ou tel emploi en vertu de ses convictions éthiques, morales, politiques ou religieuses, et notamment pour des raisons d'écologie sociale (cadre de travail et rapports sociaux en vigueur dans l'entreprise) et environnementale.

En parallèle, nous revendiquons un redéploiement conséquent de services publics de qualité, modernes, accessibles à tous, éthiquement et écologiquement respectueux tant des usagers que des travailleurs. A contre courant d'aujourd'hui, ceci impliquerait fort logiquement le redéploiement en parallèle du statut de

fonctionnaire, mais en cohérence avec la notion d'emploi convenable à laquelle nous faisons référence ici plus haut. Des services publics qui auraient notamment pour missions de soutenir, d'encadrer, d'accompagner toutes les initiatives coopératives, autogestionnaires, locales et sans but lucratif, susceptibles à terme de les remplacer...

Toutes ces revendications doivent être comprises comme des phases intermédiaires susceptibles de nous libérer progressivement de l'emploi et là où ça n'est pas possible, à court et moyen termes, d'améliorer substantiellement les conditions de son effectuation. Dans cet ordre d'idée, une réduction significative du temps que ceux qui y sont enrôlés sont amenés à y consacrer doit aussi constituer une priorité dans nos luttes, avec maintien intégral du salaire évidemment.

Nous réclamons donc la semaine des **trois dimanches**, dans l'attente d'une **mise en congé** définitive et généralisée !

Parce que nous sommes du côté de la vie

Parce que nous ne voulons pas
d'une dégressivité qui affame
Parce que nous ne voulons plus
d'une activation qui humilie
Parce que nous ne voulons plus
de formations qui infantilisent
Parce que nous ne voulons plus
d'emplois qui détruisent
au lieu de créer,
Parce que nous ne voulons pas
d'allocations limitées dans le temps
pour mieux nous asservir

Parce que nous valons mieux que ça
Parce que nous sommes du côté de la vie...

Parce que nous voulons nous libérer
des dispositifs disciplinaires
qui enferment nos existences
dans des univers
sans imaginaire,
sans partage...
et sans poésie.

Parce que nous ne voulons pas
être réduits à l'état d'entreprises
ou pire de marchandises
qui entrent, sans sommation,
en concurrence prédatrice
avec nos frères humains,
pour produire des dividendes
et de la junk consommation.

Parce que nous voulons prendre part,
juste notre juste part,
à la production de biens et de services
nécessaires à la vie décente de tous
et respectueuse du vivant
qui nous entoure
et nous fait vivre lui
sans rien demander en retour.

Parce que le reste du temps,
nous voulons prendre soin de nos proches,
apprendre et échanger nos savoirs,
goûter ce qui est délicieux,
nous serrer corps contre corps,
créer ce qui est beau et qui réchauffe lorsque le
temps est au gel,
et ce qui refroidit lorsque le temps est à la canicule.

Parce que nous voulons prendre le temps
de vivre avec le temps,
avec notre temps,
pas celui qui nous est compté,
comptabilisé
en billets de banque,
mais celui du baiser qui dure,
celui de l'acte qui ne sert à rien,
celui de la palabre
qui dit la communauté...

Parce que nous valons mieux que ça
Parce que nous sommes du côté de la vie...

Nous résistons.

Le revenu garanti et ses faux amis

Mona Chollet – in: *Le Monde Diplomatique*, juillet 2016 - <http://bit.ly/2iDjk55>

Du Forum économique de Davos à la Silicon Valley en passant par les assemblées du mouvement Nuit debout en France, le revenu de base est sur toutes les lèvres depuis quelques mois. La Finlande affirme vouloir l'instaurer ; les Suisses ont voté sur le sujet en juin. Mais, entre l'utopie émancipatrice que portent certains et la réforme limitée que veulent les autres, il y a un monde...

«Parler d'instaurer un revenu garanti sans préciser ce que l'on entend par là revient à discuter de l'adoption d'un félin sans dire si on pense à un chaton ou à un tigre », remarque M. Olli Kangas, directeur de recherche de Kela, l'institut finlandais de protection sociale (1). Or, depuis quelques mois, l'idée rencontre de plus en plus d'écho en Europe et au-delà ; et ses partisans de la première heure ne peuvent se défendre de l'impression de voir des chatons, des tigres et diverses créatures hybrides bondir en tous sens devant leurs yeux ahuris.

Certes, sur une définition minimale du revenu de base, tout le monde s'entend. Chaque individu recevrait de la collectivité, de sa naissance à sa mort, sans condition ni contrepartie, une somme régulière, cumulable avec ses autres revenus, dont ceux tirés d'un travail. Dans les versions de gauche, on imagine un montant proche du salaire minimum (2), assez élevé pour couvrir les besoins de base (autour de 1 000 euros), ce qui permettrait de refuser un emploi jugé inintéressant, nuisible et/ou mal payé (3). Il s'agit de reconnaître les diverses formes que peut prendre la contribution de chacun à la société : travail rémunéré ou non, formation — avant l'entrée dans la vie active ou pour une reconversion —, aide à ses proches, investissement associatif, création, etc. L'un des défenseurs actuels de cette version en France (4), Baptiste Mylondo, l'associe à des mesures drastiques de réduction des inégalités : impôt sur le revenu fortement progressif, taxe sur le patrimoine, instauration d'un revenu maximum (avec une échelle de un à quatre) (5).

Alliances transpartisanes

À l'autre extrémité du spectre, dans la version libérale — théorisée par l'économiste américain Milton Friedman (1912-2006) (6) —, le montant est trop faible pour que l'on puisse se passer d'emploi. Au lieu de renforcer le pouvoir de négociation des salariés, le revenu de base fonctionnerait alors comme une subvention aux employeurs, qui seraient tentés de baisser les salaires. Et il ferait office de « solde de tout compte » en se substituant aux prestations sociales existantes (assurance-maladie, chômage, famille, vieillesse). En somme, l'outil peut être mis au service de visions du monde et de projets de société aux antipodes les uns des autres. « *On nous traite tantôt de libéraux, tantôt de communistes* », soupirent Mme Nicole Teke et M. Yué Yin, membres du Mouvement français pour un revenu de base (MFRB), fondé en 2013 et fort de quelque neuf cents adhérents.

Vers lequel de ces pôles le débat penche-t-il aujourd'hui ? Curieusement, les analyses divergent : certains ne voient que des chats, et d'autres, que des tigres. À droite, l'ingénieur Marc de Basquiat, l'un des principaux théoriciens de l'idée en France, observe : « *Deux sondages réalisés à un an d'intervalle parmi les militants des partis politiques montrent que l'idée est de plus en plus connotée "de gauche". C'est très ennuyeux, car si elle est perçue comme une lubie de gauchistes, il sera encore plus difficile de la faire progresser.* » Les assemblées de Nuit debout, qui ont abondamment débattu du revenu de base et de ses mérites comparés avec le salaire à vie théorisé par Bernard Friot (7), n'ont pas arrangé ses affaires...

Même contrariété, mais pour des raisons opposées, chez Mme Corinne Morel Darleux, membre du secrétariat national du Parti de gauche (PG). Elle a découvert le revenu garanti il y a environ huit ans, avec Mylondo, au sein du Mouvement Utopia (transversal aux Verts et au PG) : « *Pour moi, cela reste l'idée la plus subversive du champ politique. Sauf qu'aujourd'hui, je la vois reprise partout sous une forme qui la vide de son sens.* » De fait, les expérimentations très médiatisées mises en chantier aux Pays-Bas et en Finlande, par exemple, n'ont rien de

révolutionnaire. Dans la vingtaine de villes néerlandaises qui l'envisagent, il s'agit plutôt de « *réformes de l'aide sociale inspirées par certains principes du revenu de base* », indique l'économiste Sjr Hoeijmakers.

À Helsinki, le Parti du centre, au pouvoir depuis avril 2015, a fait campagne en faveur du revenu de base. Il y voit un moyen d'améliorer l'efficacité de la protection sociale dans un contexte d'austérité et de relancer l'activité en poussant les bénéficiaires de l'aide sociale vers le marché du travail. Cumulable avec un emploi, le revenu de base permettrait de supprimer les trappes à inactivité, c'est-à-dire le risque que la reprise d'un travail rémunéré aboutisse à une baisse de revenus en faisant perdre des prestations sociales. Le principe est largement soutenu par la population, ainsi que par les Verts et l'Alliance de gauche. Un rapport définitif doit permettre de lancer début 2017 une expérimentation de deux ans, mais les premiers éléments rendus publics montrent que l'ambition a été revue à la baisse. Le projet-pilote ne prévoit qu'un revenu de 550 euros, cumulable avec l'aide au logement et versé à dix mille personnes. « *L'esprit est très différent de celui du référendum suisse [lire « [En Suisse, un débat sans précédent](#) »]* », insiste l'économiste Otto Lehto, membre de la section finlandaise du Basic Income Earth Network (Réseau mondial pour le revenu de base, BIEN). « *Il n'est question ni de lutter contre la pauvreté ni d'instaurer un droit au revenu, et encore moins de se libérer de l'emploi.* »

Encore peu nombreux et souvent isolés au sein de leurs milieux ou de leurs formations politiques, les partisans français du revenu de base travaillent ensemble, tout en restant lucides sur ce qui les sépare. « *J'aime beaucoup Baptiste [Mylondo], mais c'est un idéaliste*, déclare de Basquiat. *Et puis, vouloir limiter les écarts de revenus à une échelle de un à quatre, c'est tout de même un grand coup porté aux libertés !* » Ancien proche de M. Nicolas Sarkozy, le député Frédéric Lefebvre (Les Républicains), candidat à la primaire de son parti pour la présidentielle de 2017, raconte comment M. Julien Bayou, porte-parole d'Europe Écologie - Les Verts (EELV), l'a emmené discuter du revenu de base avec un sans-abri hébergé dans un squat de l'association Jeudi noir. En janvier 2016, à l'Assemblée nationale, il a également défendu avec sa collègue socialiste Delphine Batho, dans le cadre de l'examen de la loi pour une République numérique, des amendements demandant au gouvernement de présenter au Parlement un rapport sur la faisabilité d'un revenu de base. « *J'assume totalement l'aspect transpartisan de cette démarche*, commente Mme Batho. *Les partis ne produisent plus une seule idée nouvelle. L'essentiel se passe en dehors d'eux. Et ce sujet clive autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais nous devons travailler à créer des majorités d'idées.* »

Parmi nos interlocuteurs, aucun ne prône ouvertement un démantèlement de la protection sociale actuelle. Pas même M. Lefebvre ni Gaspard Koenig, fondateur du think tank libéral Génération libre. S'il se veut « *ni de droite ni de gauche* », le MFRB précise dans sa charte qu'un revenu de base « *ne doit pas remettre en cause les systèmes publics d'assurances sociales, mais compléter et améliorer la protection sociale existante* ». Il pourrait remplacer certaines prestations du régime de solidarité financé par l'impôt, comme le revenu de solidarité active (RSA), mais personne ne prétend toucher au régime assurantiel financé par la cotisation (retraites, chômage, assurance-maladie). Seules les allocations familiales seraient remplacées par un revenu de base versé à chaque enfant, d'un montant moindre que celui des adultes.

Une exception : dans un rapport publié en mai (8), la Fondation Jean-Jaurès, proche du Parti socialiste (PS), propose trois scénarios de financement qui, inspirés par le souci de « *ne pas générer d'endettement supplémentaire* », impliquent tous d'éviscérer sans complexes la Sécurité sociale. Le premier prévoit de distribuer à tous les adultes 500 euros par mois, en échange du démantèlement de l'assurance-maladie et de l'assurance-chômage ; le deuxième — jugé le plus crédible par les auteurs —, avec 750 euros, « recycle » aussi les prestations retraite. Le troisième, avec un montant de 1 000 euros, fait de même, mais prévoit des prélèvements supplémentaires. Atterré, Jean-Éric Hyafil, membre du MFRB qui prépare une thèse en économie sur le revenu universel, a dénoncé les « *grosses bêtises* » contenues dans ce rapport lors d'un débat avec Jérôme Héricourt, coordinateur du groupe de travail de la fondation, dans un café parisien, le 26 mai 2016. « *Un revenu de base est parfaitement compatible avec une protection sociale et une dépense publique fortes !* », a-t-il martelé. Embarrassé, Héricourt a répondu que les auteurs du rapport ne voyaient pas dans le revenu de base « *la bonne solution aux problèmes du xxie siècle* », mais qu'ils n'avaient pas

voulu le préciser dans le document, rédigé « *dans un esprit de neutralité* ». De sorte que leurs scénarios élaborés sans conviction ont été repris dans la presse comme des préconisations...

Une même somme pour chacun, quelle que soit sa situation : tous les partisans du revenu de base s'entendent pour mettre fin à l'intrusion dans la vie privée qu'implique le régime de solidarité actuel, dont les prestations sont soumises à condition (de revenus, de situation familiale...). « *Que l'on paie des gens pour aller compter les brosse à dents dans la salle de bains des bénéficiaires du RSA afin de s'assurer qu'ils ne vivent pas en concubinage (9), alors qu'ils veulent juste manger à leur faim, c'est insupportable* », estime de Basquiat. Même discours chez Koenig : « *Il faut lutter contre la pauvreté de manière plus efficace et moins paternaliste, en donnant aux gens le minimum dont ils ont besoin sans s'immiscer dans leur vie privée ou vérifier leur attachement à la valeur travail.* » Les économies que permettrait le passage à l'inconditionnalité contribueraient en outre au financement d'un revenu de base : M. Lefebvre souligne le coût que représentent actuellement « *la production des normes, l'accompagnement du public, la vérification, la sanction* ». Mais aussi le « *cercle vertueux* » d'économies qu'engendrerait la mesure : « *Moins de délinquance, moins de dépenses de santé, un meilleur niveau d'instruction...* » Contrairement aux autres personnalités de droite qui s'en sont emparées, il prône un montant situé dans une fourchette haute, « *entre 800 et 1 000 euros* », dit-il.

Un mélange d'audace et de frilosité

On doit au philosophe belge Philippe Van Parijs la réactivation du concept en Europe, sous le nom d'« allocation universelle », au début des années 1980. Lui-même ancien adhérent dans son pays du parti Écolo, il estime que la possibilité laissée à chacun d'organiser sa vie et son travail bouscule les habitudes de pensée à la fois de la droite et de la gauche. « *Lors d'une intervention devant le Parti libéral flamand, raconte-t-il, j'ai demandé : "Qui pense que la liberté est une valeur centrale ?" Tout le monde a levé la main. J'ai ajouté : "Maintenant, qui pense qu'elle devrait être réservée aux riches ?" Inversement, une rencontre avec des militants grecs, espagnols et italiens de Syriza, Podemos et Rifondazione Comunista à Bari, dans les Pouilles, a été l'occasion de se demander si la gauche n'avait pas tort de se cantonner à la défense de l'État et de l'égalité, et d'abandonner la liberté à la droite.* »

Évidemment, des différences fondamentales demeurent : Koenig et de Basquiat, qui ont élaboré un projet commun, cherchent à lutter contre la pauvreté, mais pas contre les inégalités (10). Ils prônent un impôt négatif (allocation) de 450 euros par adulte et 225 euros par enfant, financé par un impôt à taux unique de 23 % sur tous les revenus (11). Pour limiter l'effet antiredistributif de ce type d'impôt, ils envisagent un renforcement des prélèvements sur le patrimoine, la fin des exonérations sur les revenus fonciers et financiers... « *Cela ne changerait quasiment pas l'équilibre actuel de la redistribution en France*, explique de Basquiat. *Les riches toucheraient un tout petit peu moins et les pauvres, un tout petit peu plus. Mais on rationaliserait le système ; on mettrait fin à la stigmatisation et au paternalisme ; on supprimerait les effets de seuil et de trappe ; et on lutterait efficacement contre la grande pauvreté.* » Ils se fondent sur une définition « *absolue* » et non « *relative* » de la pauvreté, laquelle, estime Koenig, serait une définition « *jalouse* » : « *Cela ne devrait pas vous importer que d'autres deviennent très riches, tant que vous avez le sentiment de bien vivre.* »

Quels autres arguments justifieraient l'instauration d'un revenu de base ? Tous nos interlocuteurs invoquent le nombre d'emplois appelés à disparaître du fait de l'automatisation et de la numérisation. En Suisse, les auteurs de l'initiative « Pour un revenu de base inconditionnel » ont défilé dans les rues déguisés en robots clamant leur désir de travailler à la place des humains. Un récent rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) tempère toutefois les conclusions d'études antérieures qui prédisaient un « chômage technologique » massif : il estime que seuls 9 % des emplois « *présentent un risque élevé d'automatisation* », tout en prévenant que « *les travailleurs moins instruits* » sont les plus exposés (12).

« *Neuf pour cent, ce serait déjà énorme*, commente Hyafil. *Surtout ajouté à notre niveau de chômage actuel ! Pour autant, je ne crois pas aux discours sur la "fin du travail". La transition écologique, par exemple, crée beaucoup d'emplois. Comme le dit l'économiste Jean Gadrey, viser moins de croissance n'implique pas forcément moins d'emplois, au contraire ! Mais il faut pouvoir se soucier de leur qualité, et non de leur quantité. Et, même avec le*

plein-emploi, il nous faudrait un revenu de base pour que chacun puisse choisir son travail et non le subir. » Le pamphlet de l'anthropologue américain David Graeber, figure du mouvement Occupy Wall Street, contre les *bullshit jobs* (les « boulots à la con », sans intérêt ni utilité sociale), a connu un retentissement significatif (13). Autre partisan du revenu de base, l'ancien ministre des finances grec Yanis Varoufakis juge la possibilité de refuser un travail « *essentielle à la fois pour une société civilisée et pour un marché de l'emploi qui fonctionne bien* (14) ».

Il s'agit aussi de sécuriser les parcours de vie à l'heure de la précarité généralisée. Avec le risque d'entériner le déséquilibre de la répartition des richesses entre salaires et profits. C'est flagrant quand M. Lefebvre cite en exemple l'Earned Income Tax Credit, par lequel, aux États-Unis, l'État complète les revenus de certains travailleurs pauvres. Autre écueil : que le revenu de base laisse libre cours au démantèlement du droit du travail et des conquêtes salariales entamé par des entreprises comme Uber (15). « *Il faut construire un nouveau compromis social, plus adapté à notre époque que celui hérité de la Libération, sans pour autant que le revenu de base devienne la béquille de l'uberisation* », résume Mme Batho. Mais comment s'en assurer ?

Tout dépend du pouvoir de négociation que donnerait aux travailleurs le montant de leur revenu garanti, ainsi que des prélèvements et de la redistribution des richesses opérés par ailleurs. Or, sur ces sujets, la frilosité de nombreux partisans du revenu de base contraste avec l'audace de l'idée qu'ils portent. Van Parijs plaide pour une instauration progressive, en commençant par un montant faible ; mais, objecte Mylondo, « *rien ne garantit qu'un montant bas serait augmenté par la suite* ». Le MFRB vante les mérites émancipateurs de la mesure, le « *changement de paradigme* » qu'elle permettrait, mais se félicite de tous les projets, y compris ceux qui préconisent un montant faible — autour du RSA actuel. L'association a même travaillé avec la très conservatrice Christine Boutin, présidente du Parti chrétien-démocrate, lorsqu'elle proposait un revenu de base de 400 euros. Un positionnement cohérent avec l'apolitisme revendiqué du mouvement, mais rédhibitoire pour Mylondo, qui n'y a jamais adhéré. Plutôt « *rien du tout qu'un revenu de base au rabais* » : « *Je ne suis pas un inconditionnel du revenu inconditionnel* », dit-il. Mme Morel Darleux, elle aussi, se défend de tout « *fétichisme* ».

S'agissant du financement, l'argument du « réalisme » et du « pragmatisme » traduit un certain fatalisme face à l'état du rapport de forces social et politique. Le MFRB participe à la campagne « *Quantitative Easing* ("assouplissement quantitatif") pour le peuple », qui milite pour que la Banque centrale européenne (BCE) mette son initiative de création monétaire directement au service des citoyens plutôt qu'à celui des banques privées. Il y voit l'occasion de jeter les bases d'un revenu universel européen. La BCE n'écarte d'ailleurs pas un tel recours à la « *monnaie hélicoptère* », déversée sur tous pour relancer la consommation. Mais le MFRB se montre beaucoup plus prudent sur le front des inégalités. Hyafil juge inutile de « *taper sur les plus riches* », sous peine d'accroître encore l'évasion fiscale, et revendique une approche « *consensuelle* », « *centriste* », dans le souci de rassembler. « *À la Libération, les patrons faisaient profil bas parce qu'ils avaient collaboré ; ce n'est plus le cas !* », remarque Mme Martine Alcorta, vice-présidente EELV du conseil régional d'Aquitaine, qui prépare une expérimentation du revenu de base. De Basquiat estime qu'avant de pouvoir rassembler une majorité autour d'un revenu garanti de gauche il faudra « *une guerre ou deux* »... L'hypothèse d'une lutte enfin efficace contre la fraude fiscale (16), souhaitée par beaucoup de partisans de la mesure, le fait sourire : « *S'il existait une volonté réelle d'y mettre fin, on y serait parvenu depuis longtemps !* »

Comme tout projet progressiste, le revenu garanti dans sa version de gauche se heurte à l'absence d'un pouvoir en position de le mettre en œuvre. S'y ajoute, au fur et à mesure que le principe se popularise, un risque croissant de dénaturation. Même si l'hypothèse d'un revenu de base suscite encore, pour l'essentiel, l'indifférence ou la réprobation, elle semble apparaître à certains comme une planche de salut commode à la veille des échéances — législatives et présidentielle — de 2017, dans un contexte de pénurie d'idées nouvelles et de discrédit de l'action politique. Ce printemps, en pleine bataille autour de la « loi travail », M. Guillaume Mathelier, maire socialiste d'Ambilly (Haute-Savoie) et auteur d'une thèse sur le revenu universel, indiquait que le premier secrétaire du PS, M. Jean-Christophe Cambadélis, bien que lui-même sceptique, l'avait chargé de « *faire monter le sujet* » au sein du parti. Quant au premier ministre Manuel Valls, il a déclaré sur Facebook, le 19 avril, vouloir « *ouvrir le chantier du revenu universel* », avant d'ajouter aussitôt qu'il ne s'agirait pas d'une allocation « *versée à tous* », car « *cela serait*

coûteux et n'aurait aucun sens ». Autrement dit : le revenu universel, pourquoi pas, mais à condition qu'il ne soit pas... universel.

Quoi qu'il en soit, comment espérer asseoir la légitimité d'un droit au revenu dans une société étranglée par l'austérité, matraquée de discours bilieux sur l'« assistanat », et où la vision du travail reste dominée, comme le dit M. Mathelier, « *par le mythe du péché originel* » ? Mme Morel Darleux invite à se défier de toute précipitation : « *S'il s'agit de réclamer des mesures urgentes, je préfère insister sur la revalorisation du smic ou sur la titularisation des précaires de la fonction publique. Sur ces sujets, on est dans la reconquête, alors que le revenu de base, c'est de la conquête. Les débats qu'il suscite me paraissent d'ailleurs aussi intéressants que sa mise en œuvre. Le voyage compte autant que la destination ! Il suffit d'évoquer l'idée pour lancer des discussions passionnées sur ce que nous voulons faire de nos vies, sur l'organisation de la société...* » Prendre le temps de mener la bataille culturelle et politique : peut-être le meilleur moyen de s'assurer qu'une fois introduit dans le salon le chaton ne se transformera pas en tigre prêt à dévorer ses propriétaires.

(1) Débat à l'ambassade de Finlande à Paris, 3 mars 2016.

(2) Le smic français s'élevait en juin 2016 à 1 141 euros net.

(3) Lire le dossier « [Revenu garanti, une utopie à portée de main](#) », *Le Monde diplomatique*, mai 2013.

(4) Baptiste Mylondo, *Un revenu pour tous. Précis d'utopie réaliste*, Utopia, Paris, 2010.

(5) Lire Sam Pizzigati, « [Plafonner les revenus, une idée américaine](#) », *Le Monde diplomatique*, février 2012.

(6) Milton Friedman prônait une allocation sous forme d'impôt négatif dans *Capitalisme et liberté*, Leduc.s Éditions, Paris, 2010 (1re éd. : 1962).

(7) Lire Bernard Friot, « [À partir des retraites, imaginer un salaire à vie](#) », Les blogs du Diplo, 8 septembre 2010.

(8) « [Le revenu de base, de l'utopie à la réalité ?](#) » (PDF), Fondation Jean-Jaurès, Paris, 22 mai 2016.

(9) Le montant de base du RSA est de 524,68 euros pour une personne seule et de 787,02 euros pour un couple.

(10) Marc de Basquiat et Gaspard Koenig, *Liber, un revenu de liberté pour tous*, Éditions de l'Onde - Génération libre, Paris, 2014.

(11) À noter que l'aide au logement devrait selon eux faire l'objet d'une allocation distincte, en fonction des situations individuelles.

(12) « [Automatisation et travail indépendant dans une économie numérique](#) » (PDF), *Synthèses sur l'avenir du travail*, OCDE, Paris, mai 2016.

(13) David Graeber, « [On the phenomenon of bullshit jobs](#) », Strike !, 17 août 2013.

(14) « [Technical change turns basic income into a necessity](#) », conférence « The future of work », Institut Gottlieb-Duttweiler, Zurich, 5 mai 2016, <https://yanisvaroufakis.eu>

(15) Lire Evgeny Morozov, « [Résister à l'uberisation du monde](#) », *Le Monde diplomatique*, septembre 2015, et « [L'utopie du revenu garanti récupérée par la Silicon Valley](#) », Les blogs du Diplo, 29 février 2016.

(16) Lire Eva Joly, « [En finir avec l'impunité fiscale](#) », *Le Monde diplomatique*, juin 2016.